

Les femmes victimes de violences en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine

Enquête menée de septembre 2021 à septembre 2022
par Johanna Dagorn, directrice de recherches de l'Observatoire, sociologue.



Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la recherche en tant que victimes ou témoins.

Je remercie tout particulièrement le formidable réseau d'acteurs et d'actrices engagées en Haute-Gironde, qui a permis de pré-tester cette enquête.

Les associations dédiées de la Nouvelle-Aquitaine, qui ont diffusé et participé activement à l'enquête ainsi que leurs actions au quotidien de prévention, d'accueil, d'accompagnement et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les deux co-présidentes de l'Observatoire que sont les docteurs Chantal Bergey et Mélanie Voyer.

Les stagiaires en deuxième année d'Assistante sociale de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine, nommées « les Fatiguées », pour leur détermination et leur bonne humeur.

Ainsi que les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité pour leur précieuse collaboration.

Les forces de sécurité pour leur précieuse collaboration.

Sandra Barrère et Isabelle Dumont pour leurs remarques et leur relecture bienveillantes.

Aurélie Mathis pour le maquettage de ce rapport.

Enfin, je remercie les financeurs de cette enquête que sont la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'égalité en Nouvelle-Aquitaine, en les personnes de Sophie Buffeteau et Anaïs Sebire et la Région Nouvelle-Aquitaine à travers Sylvie Marcadié et Catherine La Dune et Laurence Vallois-Rouet, élue régionale à l'égalité et aux solidarités au moment de la recherche.



Table des matières

Préambule.....	4
Les femmes victimes de violences en milieu rural : un contexte spécifique.....	5
Les violences.....	7
Les mécanismes mis en place.....	7
La spécificité des violences faites aux femmes	7
Le milieu rural	8
Méthodologie	12
L'échantillon du questionnaire.....	14
Un isolement accentué	20
Le manque de mobilité.....	20
Des néo-rurales ostracisées	21
Des rurales qui connaissent tout le monde et que tout le monde connaît.....	23
L'isolement humain et le manque de voisins-témoins-citoyens	24
L'isolement moral est encore plus important que l'isolement géographique	26
Des stéréotypes plus ancrés et dans tous les milieux sociaux.....	28
Les violences symboliques.....	30
Davantage de violences intrafamiliales et d'usage d'armes.....	32
« Tout le monde se connaît » – le contrôle social.....	34
Le manque de structures d'État et l'isolement comme élément déclencheur des violences.....	37
Le dépôt de plainte.....	37
Conclusion.....	39
Préconisations.....	41
A destination des femmes.....	41
A destination des témoins-citoyens.....	43
A destination des auteurs	43
Bibliographie – Sitographie.....	45
Rapport.....	45
Articles.....	45
Ouvrages	46
Sitographie.....	47



ANNEXES	49
Quelques entretiens de victimes	49
Entretiens menés auprès des professionnels	67

Préambule

En France, 50 % des féminicides ont lieu en milieu rural où réside 31% de la population¹. Alors que les violences faites aux femmes sont un enjeu politique et médiatique important, peu de recherches ou de focale sont effectués en milieu rural. Or, comme l'a montré le précédent état des lieux de l'Observatoire en 2020, tout comme les femmes en situation de handicap, les habitantes en milieu rural cumulent les facteurs de risque d'agression. C'est pour cette raison que les membres de l'Observatoire (associations, élu.es, institutions...) ont décidé d'effectuer une recherche-action sur les femmes vivant en milieu rural de la Nouvelle-Aquitaine². Les résultats mis en exergue dans cette recherche montrent que l'isolement de ces femmes n'est pas que géographique, il est aussi moral. Ils montrent aussi que les stéréotypes de sexe fortement ancrés et le contrôle social sont des facteurs aggravants pour les femmes victimes de violences en milieu rural.

¹ <https://www.publicsenat.fr/article/societe/violences-conjugales-en-ruralite-la-double-peine-189314>

² Cette recherche, tout comme les précédentes, est financée par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine.



Les femmes victimes de violences en milieu rural : un contexte spécifique

La population rurale française représente 31 % de la population. Cette population est dispersée et vieillissante : 25% de personnes ont plus de 60 ans, 25% moins de 25 ans et une moitié de 26 à 59 ans. Avant une étude réalisée par des associations de Solidarité Femmes, il n'existait pas d'enquête spécifique sur les femmes vivant en milieu rural victimes de violences conjugales. Seul un rapport du Sénat, publié en 2021, lance des alertes inquiétantes concernant ces femmes.

La Nouvelle-Aquitaine est la troisième région la plus rurale de France. La moitié des habitants et habitantes de Nouvelle-Aquitaine résident dans une commune rurale.

On distingue deux grands types de communes avec deux sous-catégories chacune :

- Les communes sous influence de pôles d'emplois : aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants
 - Commune rurale sous faible influence d'un pôle
 - Commune rurale sous forte influence d'un pôle
- Les communes hors influence de pôle : commune rurale autonome
 - Commune rurale peu dense
 - Commune rurale autonome très peu dense (INSEE, 2021)³

Selon Didier Dubasque⁴, aucun territoire ou milieu social n'est épargné face aux violences faites aux femmes. En milieu rural, il est particulièrement difficile de venir en soutien des femmes victimes de violences. En effet, trois raisons principales expliquent ces difficultés : tout d'abord, il y a peu de structures d'accueil, et il reste difficile dans certains périmètres de disposer d'une écoute par des structures spécialisées suffisamment proches des femmes habitant en milieu rural. De plus, les difficultés de mobilité et l'isolement géographique sont des difficultés récurrentes et souvent très difficiles à résoudre. L'absence de moyens de locomotion individuels et de transports collectifs est un réel frein à l'accès à l'autonomie. Enfin, il y a la crainte du regard des proches et du voisinage dans des zones d'habitation où tout le monde se connaît. Nous verrons que ce dernier point est l'un des plus importants.

La littérature abordant la question des femmes victimes de violences en milieu rural est très limitée. Seul le rapport du Sénat⁵ datant de 2021 s'y réfère.

Ce rapport relève principalement :

³ Un Néo-Aquitain sur deux vit dans une commune rurale :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5358718>

⁴ <https://dubasque.org/les-violences-faites-aux-femmes-dans-le-milieu-rural/>

⁵ <http://www.senat.fr/rap/r21-060-1/r21-060-1.html>



- Une méconnaissance des droits, du numéro d'écoute national 3919, des lieux ressources spécialisés pour accompagner la sortie de la violence ;
- Une difficulté à déposer plainte ;
- Des disparités territoriales dans l'accès aux aides ;
- Un manque de services de proximité dans les secteurs de la santé, de la justice ;
- Un manque d'associations spécialisées, et des lieux d'accueil et d'hébergement moins accessibles et moins nombreux ;
- Une formation insuffisante ou inégale des professionnel-le-s ;
- Une prégnance des stéréotypes sexistes et d'une société patriarcale ;
- Des violences niées, difficilement révélées, minimisées ou banalisées ;
- Un isolement géographique et les difficultés de mobilité ;
- Une précarité financière.



Les violences

Ces violences spécifiques aux femmes sont liées à des « rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes »⁶

Cette inégalité se retrouve principalement dans les rapports conjugaux. « La violence conjugale est une domination du plus fort sur le plus faible, et bien évidemment, la femme est culturellement la plus faible. L'ensemble des études statistiques montre effectivement que ce sont principalement les femmes qui sont plus exposées aux violences conjugales, loin devant les hommes ».⁷

L'évolution des rapports femmes-hommes peut aussi expliquer une part de ces violences : « malgré les avancées de l'égalité entre les sexes, la violence dans le couple n'a pas diminué. Les schémas traditionnels se sont modifiés, et, face à ces mutations, certains hommes ont été fragilisés, craignant de perdre leur masculinité dans des relations plus égalitaires. D'ailleurs, une récente étude a montré que les femmes plus diplômées que leur compagnon sont davantage victimes (ONDRP, cadre de vie et sécurité). En effet, la prise d'autonomie des femmes peut être vécue par certains hommes comme une dépossession, une perte de pouvoir ou une perte de valeur personnelle et donc d'estime de soi. Dans ce cas leur comportement violent a pour but de soumettre la femme, de la maintenir à la place qu'ils lui ont assignée ».⁸

Les mécanismes mis en place

Les violences psychologiques et physiques sont présentes dans la violence conjugale faite aux femmes, « Or il est impossible de faire une distinction entre violence psychologique et violence physique car, quand un homme tape sa femme, son intention n'est pas de lui mettre un œil au beurre noir, mais de lui montrer que c'est lui qui commande et qu'elle n'a qu'à bien se tenir ».⁹ Néanmoins, certains mécanismes se mettent en place dans la relation de violence.

La spécificité des violences faites aux femmes

La spécificité des violences faites aux femmes est due à la caractéristique même du sexe de la victime. Il s'agit de « différentes formes de contraintes que l'on fait peser sur les femmes (mutilations sexuelles féminines, mariages forcés, etc.), ces violences sont

⁶ Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte, Sophie Simon, Dans Les Tribunes de la santé 2014/3 (n° 44), pages 93 à 98

⁷ Préface - Marie-France Hirigoyen, in Violences conjugales et famille, 2016.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*



perpétrées contre des femmes précisément parce qu'elles sont des femmes »¹⁰. Ainsi, la violence a pour cible unique le fait même d'être femme.

Le milieu rural

Au sens littéraire, la ruralité définit la condition des choses et des gens de la campagne ; le caractère, l'état de ce qui est rural¹¹. Dans un sens plus administratif et légal, jusqu'en 2020, l'INSEE caractérisait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine, définie par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti. Cette définition fort méprisante a pu être remplacée en 2020 pour laisser la place à une définition du rural en tant qu'entité distincte. En effet, la nouvelle définition proposée en 2020 rompt avec cette approche centrée sur la ville. Le rural n'est en effet plus défini en creux. Ce n'est désormais plus un quart, mais un tiers de la population qui vit en milieu rural, selon l'INSEE. Il ne s'agit pas de l'effet d'un exode urbain, mais d'un changement de définition¹². Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017¹³. Le nombre de ruraux passe ainsi en nombre absolu, selon les données du recensement 2017, d'environ 3 millions à près de 22 millions de personnes. Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux d'un kilomètre de côté¹⁴. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses. La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes¹⁵ : les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire, les communes peu denses et les communes très peu denses. Les communes densément peuplées et les communes de densités intermédiaires constituent l'espace urbain alors que les communes peu denses et les communes très peu denses constituent l'espace rural. Globalement, cette définition du rural fait

¹⁰ Simon, Sophie. « Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte », Les Tribunes de la santé, vol. 44, no. 3, 2014, pp. 93-98

¹¹ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, disponible sur :

<https://www.cnrtl.fr/definition/ruralit%C3%A9>

¹² <https://www.observationsociete.fr/territoires/linsee-change-de-methode-et-la-population-rurale-passe-de-25-a-33/>

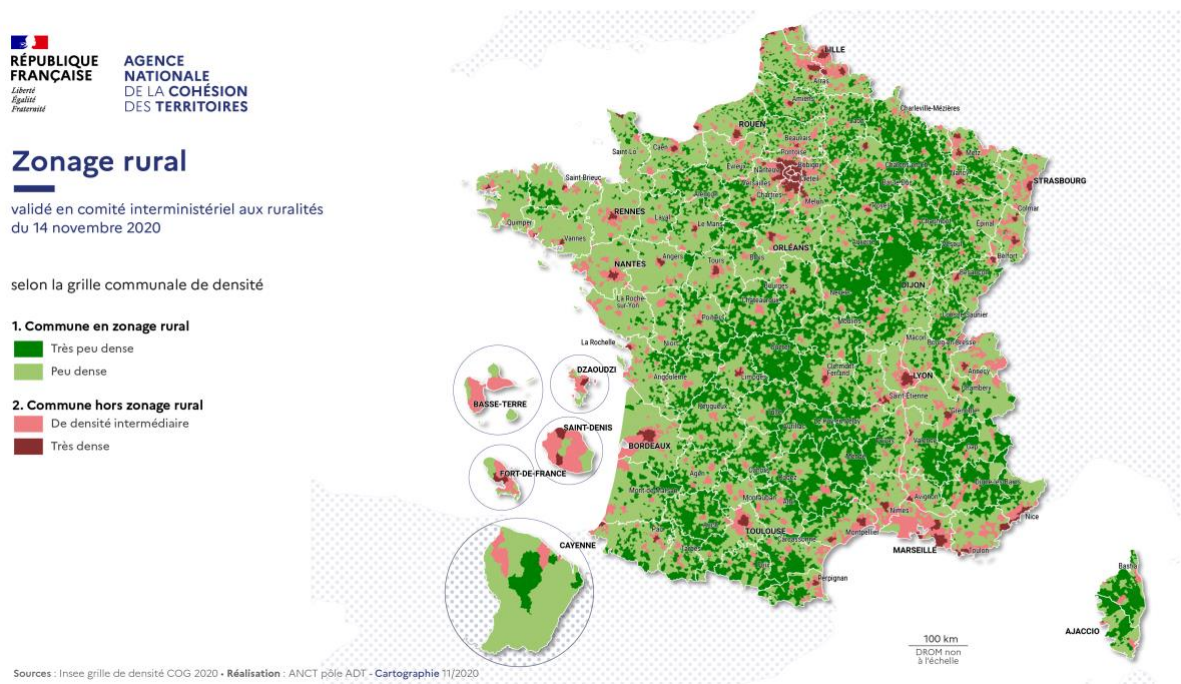
¹³ Olivier Bouba, Olga, « Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020 », Géoconfluences, mai 2021. : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural>

¹⁴ <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>

¹⁵ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/methodes/methode-comprendre-la-grille-de-densite>



consensus car elle ne définit plus le rural « en creux », mais « en plein »¹⁶. De plus, elle est cohérente avec la définition européenne. Néanmoins, quelques critiques ont émergé : les interdépendances entre les différents espaces ne seraient pas prises en compte et elles engendreraient une dichotomie entre le rural et l'urbain qui ne permettrait pas une compréhension de la géographie française.



Source : [Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](https://www.agencecohesion.gouv.fr/)

Les communes rurales et urbaines selon la densité

	en % des communes	en % de la population
Urbain	12,0	67,2
Communes denses	2,2	37,9
Communes de densité intermédiaire	9,8	29,3
Rural	88,0	32,8
Communes peu denses	53,7	29,2
Communes très peu denses	34,3	3,6
Ensemble	100	100,0

Source : Insee, données 2017

A la lumière de ces définitions, des concepts théoriques permettent de mieux comprendre les violences faites aux femmes en milieu rural.

Le poids du rural et de l'urbain en fonction des zonages retenus :

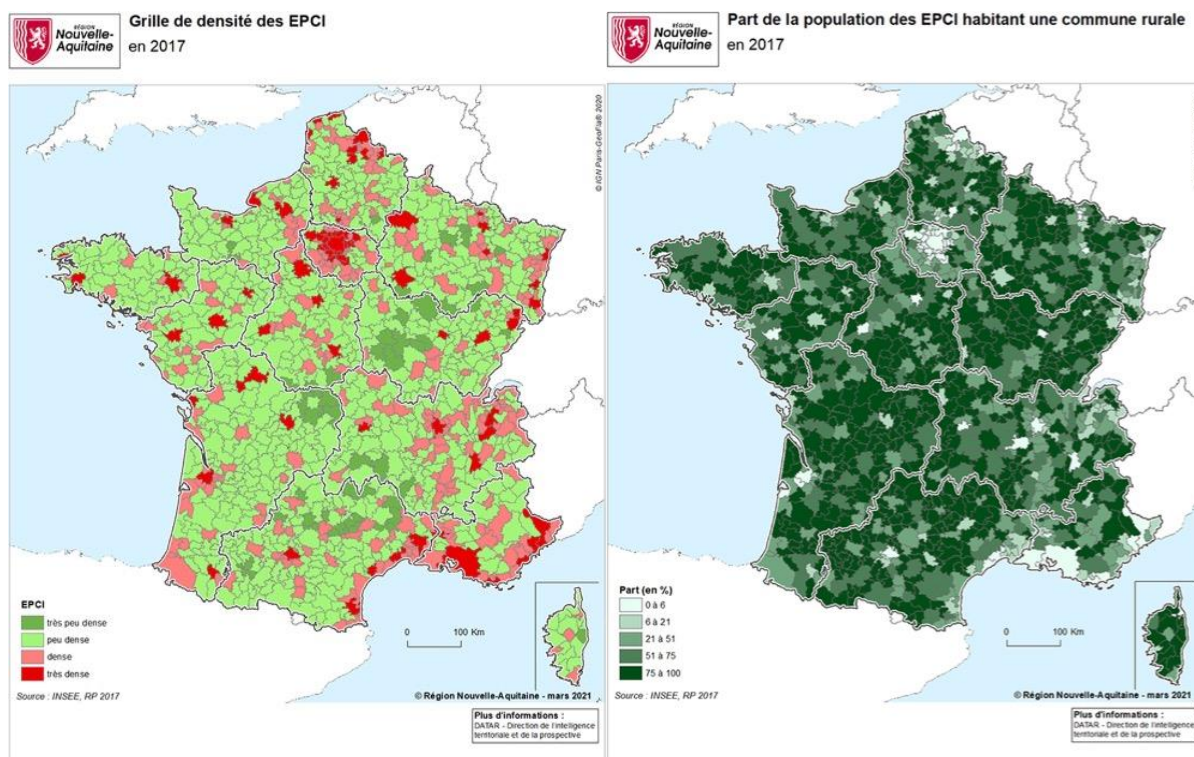
	Population 2017 (effectifs)		Population 2017 (%)	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Zonage en aires urbaines 2021	2 993 029	63 531 310	4,5%	95,5%
Aires d'attraction des villes 2020	4 466 984	62 057 355	6,7%	93,3%
Unités urbaines 2010	14 602 398	51 921 941	22%	78%
Unités urbaines 2020	13 919 171	52 605 168	20,9%	79,1%
Grille communale de densité 2020	21 836 698	44 687 641	32,8%	67,2%

Les données sont issues du recensement millésime 2017, qui couvre la période 2015-2019. Elles couvrent l'ensemble de la France hors Mayotte.¹⁷

¹⁷ https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-03/note_definition_rural.pdf



Agrégation de la typologie urbain/rural à l'échelle des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : binaire et avec proportions :



Méthodologie

Cette recherche-action doublant méthodologie qualitative et quantitative s'est étalée de septembre 2021 à août 2022. La phase exploratoire a eu lieu en Haute-Gironde, où un réseau d'acteurs et d'actrices y est fortement mobilisé (compte rendu du focus group en annexe). Grâce à tous ces partenaires, une enquête de victimation a pu être validée de manière collégiale, ainsi qu'une grille d'entretien. Pour des raisons de rigueur scientifique, le questionnaire a été ré-encodé manuellement, commune par commune, afin de vérifier que chacune entrât dans les critères de l'INSEE concernant la ruralité. 7% relèvent de l'urbain, ce qui a permis une comparaison avec une strate dédiée.

C'est donc les variables compréhensives qui ont constitué l'analyse des variables explicatives, et non l'inverse, dans une approche cette fois hypothético-déductive. Ainsi, une série d'entretiens individuels auprès de professionnels et femmes victimes de violences, a pu être menée pour tester les hypothèses ressortant du questionnaire (dont la passation a eu lieu de mars à août 2022). Il est à noter qu'aucun entretien collectif avec les femmes n'a pu être mené pour des raisons, liées notamment au contrôle social, qui trouveront un éclairage à la fin de cette recherche.

Du fait du contexte sanitaire, mais aussi des craintes des femmes, la majorité des entretiens s'est déroulée au téléphone ou en visioconférence.



En résumé, le matériau recueilli est constitué de :

- 736 réponses au questionnaire
- 3 entretiens collectifs auprès de professionnels
- 7 entretiens individuels auprès de professionnels
- 39 entretiens menés auprès de femmes victimes ou anciennement victimes dans 10 départements différents de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour des raisons méthodologiques, mais aussi pour faciliter la lecture du rapport, cet écrit prendra appui sur les réponses du questionnaire et sera complété par les extraits d'entretiens et du verbatim issu de ce dernier.

Voici un exemple de grille d'analyses des entretiens relevés :



Violences au sein ou dehors le ménage	Violences par qui commises	Temps de violences	Profil type des victimes	Profil type d'auteur	QUI
Souvent violence conjugale	partenaire actuel / ancien partenaire	Entre 10 et 15 ans	Pas de profil type	Pas de type mais souvent avec une addiction	Joséphine
Souvent violence conjugale	Partenaire actuel	- 1 ans /Entre 5 et 15 ans	Pas de profil type	Pas de profil type	Damen
Au sein du ménage	Ancien partenaire	Entre 1 et 2 ans	"ça peut arriver à n'importe qui"	Pas de profil type	Alice
Violence conjugale, intrafamiliale	Ancien partenaire / autres	/	Pas de profil type "Toutes les femmes peuvent être confrontées à une forme de violence"	Pas de profil type	Régis
Au sein du ménage	Ancien partenaire	Entre 1 et 2 ans	Une mauvaise construction à l'enfance, le facteur d'hyper sensibilité et la vulnérabilité passagère	Pas de profil type	Nolmie
Au sein du ménage	Partenaire actuel / ancien partenaire	Entre 5 et 10 ans	Pas de profil type	Pas de profil type	Sarah
/	Partenaires actuel / ancien partenaire	Entre 1 à 5 ans	Pas de profil type	Pas de profil type, mais souvent alcool et stupéfiants	Manon
Au sein du ménage	Partenaires actuel / ancien partenaire	Entre 5 et 10 ans	Pas de profil type	Pas de profil type	Léa
Au sein du ménage	Partenaire actuel et Ancien partenaire	/	Pas de profil type	pas de profil type	Kyra

Obstacles	Proportions de F venant à la rencontre des Part.	Proportions de F orientées vers structures	F accompagnées par tierce	Proportion proc
on sait les lieux, dépende de l'agresseur	majorité 70 à 80%		Pas souvent / si oui Proche	
peur des représailles	Ne sais pas	Ne sais pas	Pas souvent / si oui Proche	
ir de parler des violences car ce sont des petites communes où tout le monde se connaît	Ne sais pas	Ne sais pas	Non elles viennent seules	
je cela porte préjudice dans leur procédure de demande d'asile. Eloignement géographique	Ne sais pas	40% des personnes accueillies (60 pers)	Elle sont rarement accompagnées	
Difficulté à se déplacer	/	/	Souvent venu avec leur enfant	
omène d'emprise, pas le permis, difficulté à se déplacer	/	/	Viennent seules	
en sécurité qui suis le dépôt de plainte, mobilité, méconnaissance des structures	40%	59 %	Rarement, si oui avec enfant	Très peu t
présailles, isolement, peu mobile, sous emprise	Ne sais pas	Ne sais pas	Souvent seule	.
présence d'armes, dépendance économique, éloignement géographique	/	/	/	

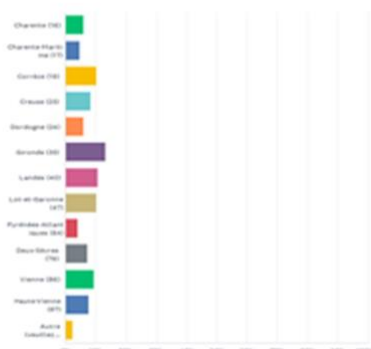
à la place des F	Violences au sein ou dehors le ménage	Violences par qui commises	Temps de violences	Profil type des victimes	Profil type d'auteur
	Souvent violence conjugale	partenaire actuel / ancien partenaire	Entre 10 et 15 ans	Pas de profil type	Pas de type mais souvent avec une add
	Souvent violence conjugale	Partenaire actuel	- 1 ans /Entre 5 et 15 ans	Pas de profil type	Pas de profil type
	Au sein du ménage	Ancien partenaire	Entre 1 et 2 ans	"ça peut arriver à n'importe qui"	Pas de profil type
	Violence conjugale, intrafamiliale	Ancien partenaire / autres	/	Pas de profil type "Toutes les femmes peuvent être confrontées à une forme de violence"	Pas de profil type
	Au sein du ménage	Ancien partenaire	Entre 1 et 2 ans	Une mauvaise construction à l'enfance, le facteur d'hyper sensibilité et la vulnérabilité passagère	Pas de profil type
	Au sein du ménage	Partenaire actuel / ancien partenaire	Entre 5 et 10 ans	Pas de profil type	Pas de profil type
te l'entourage	/	Partenaires actuel / ancien partenaire	Entre 1 à 5 ans	Pas de profil type	Pas de profil type, mais souvent alcool e
cas	Au sein du ménage	Partenaires actuel / ancien partenaire	Entre 5 et 10 ans	Pas de profil type	Pas de profil type
	Au sein du ménage	Partenaire actuel et Ancien partenaire	/	Pas de profil type	pas de profil type



L'échantillon du questionnaire

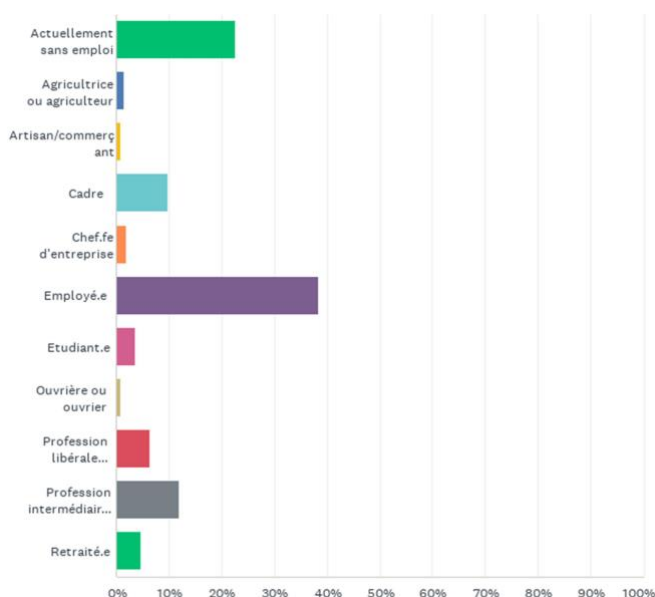
Les 12 départements

Dans quel département résidez-vous actuellement ?



Les départements des Landes, de La Creuse, de la Corrèze et de la Gironde sont bien représentés. Eu égard au nombre d'habitantes, La Creuse et La Corrèze relèvent nombre de réponses proportionnellement. A ce stade, l'analyse départementale n'est pas possible compte tenu du faible nombre de réponses par département. Seules des tendances peuvent apparaître.

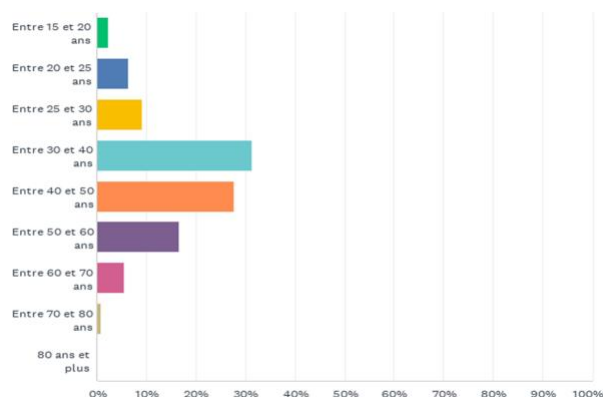
La catégorie socioprofessionnelle des répondantes et répondants



La catégorie socioprofessionnelle des répondantes et répondants est conforme à celle du rural. Il y a peu d'étudiantes, ce qui est attendu, et peu de commerçantes. Le principal angle mort, ce sont les femmes ouvrières et les femmes en situation de précarité - ce qui est hélas récurrent dans ce type d'enquêtes.



L'âge



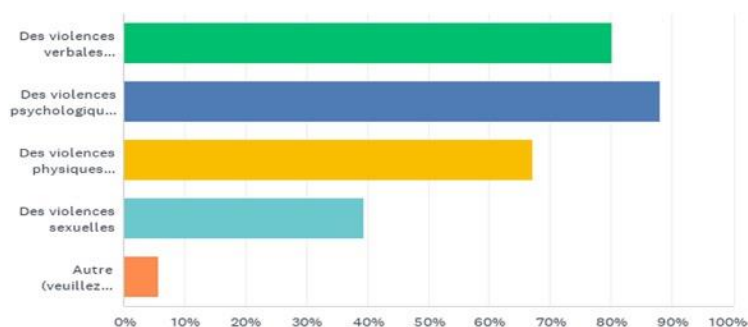
Les moyennes d'âge sont conformes, même pour les plus de 60 ans, ce qui est rare sur ce type d'enquête.

Victimes/témoins : un double échantillon

70% des répondantes sont des victimes et la moitié des témoins sont aussi victimes. Ainsi, lorsque l'on effectue une strate, les témoins interviennent uniquement lorsqu'ils ont été victimes. Ce qui signifie qu'il s'agit davantage de solidarité que d'empathie dans ce cas. Ces données sont conformes aux enquêtes inhérentes au sentiment de discrimination (Alessandrin, Dagorn, 2021) où près de 85% des témoins de violences n'interviennent pas. Les 15% qui agissent directement ou indirectement en tant que citoyennes et citoyens contre ces violences sont des personnes ayant déjà subi ces dernières. Ceci signifie que la prévention doit davantage être axée sur la proximité que sur l'empathie, car l'action est corrélée à l'expérience et non à un élan uniquement altruiste.



La typologie des violences



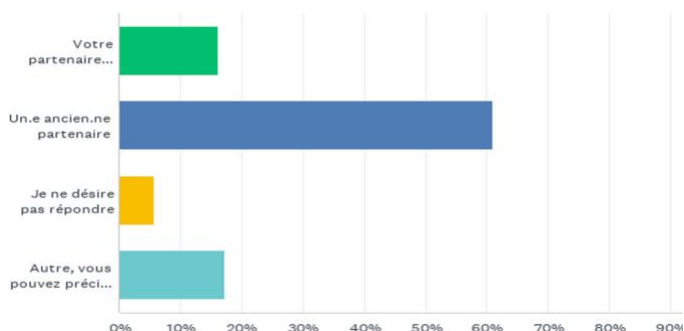
Dans les enquêtes de victimation, comme dans les appels au 3919, on relève un fort taux de violences psychologiques et verbales depuis le mouvement #Metoo. Or, les violences physiques ici, sont proportionnellement importantes (près de 70%), alors qu'elles représentent moins de 50% dans les précédentes recherches, toutes choses égales par ailleurs.

Est-ce un biais de l'échantillon néo-aquitain ou une donnée propre au milieu rural ? Les données compréhensives en tension permettront des axes de réflexion complémentaires.

Par ailleurs, on constate dans cette enquête un taux de 40% de plainte auprès de la gendarmerie, alors qu'on en recense seulement 1/3 au 3919.

L'auteur

Les faits sont majoritairement passés et ne continuent plus au moment de leur récit comme le montrent les résultats du questionnaire.

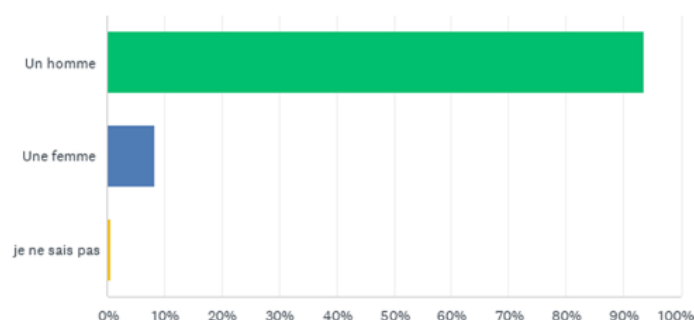


Seules 18% de victimes relatent des faits de violences qu'elles vivent encore. Une majorité des personnes interrogées n'est plus victime au moment des témoignages, que ce soit par le biais du questionnaire, comme celui des entretiens. Moins de 20% des femmes interrogées vivent encore des faits de violences, et leurs témoignages sont d'ailleurs plus



difficiles à recevoir tant ces dernières minimisent souvent des faits extrêmement graves avec une très forte violence symbolique.

Le sexe de l'auteur est à 93% un homme



Les femmes autrices relèvent majoritairement de violences intrafamiliales (coups, maltraitances envers leur enfant). Ces résultats, bien qu'inquiétants, remettent en question les thèses essentialistes concernant ledit « instinct maternel ».

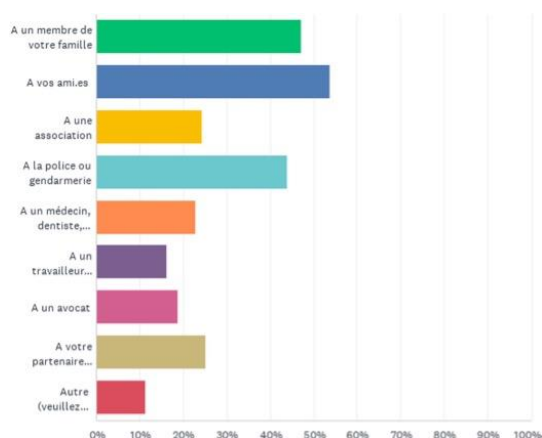
Les victimes

Les victimes parlent davantage des violences. Seules 18% n'en ont jamais parlé, contre 25% lors des deux enquêtes précédentes menées par l'Observatoire.

Lorsqu'elles en parlent, c'est majoritairement à la famille, aux amis et aux forces de sécurité.

« Il m'a poursuivie autour de chez lui avec un couteau pour me planter, j'ai attendu cachée dans un buisson que ma mère vienne me chercher (elle était au courant des violences mais n'arrivait pas à me séparer de lui). Quand elle est arrivée, j'étais très blessée (hématomes, cocards, bleus...), car avant de me poursuivre il m'avait déjà fait vivre les pires violences de toute notre relation. J'ai porté plainte dès le lendemain à la gendarmerie et me suis remise avec un mois après. A l'heure d'aujourd'hui, je suis séparée de lui depuis 2 ans et je suis très heureuse avec un compagnon aimant ».

A qui avez-vous parlé des violences ?



Plus de 40% vont en parler à la gendarmerie. C'est deux fois plus que lors des précédentes enquêtes de l'Observatoire. Est-ce dû à l'isolement, aux violences physiques plus importantes ?

Les chiffres issus du questionnaire montrent une surexposition directe. Les femmes sont davantage touchées physiquement, les enfants davantage exposés et violentés directement. Plusieurs facteurs expliquent ces faits : l'isolement, des stéréotypes de sexe plus ancrés, le fait que tout le monde se connaît, le manque de structures dédiées, mais surtout le contrôle social à l'œuvre.

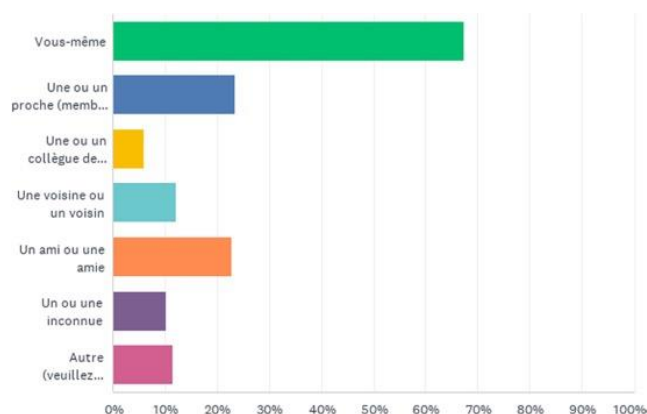
« Ma mère a été battue jusqu'à ce qu'elle divorce, elle est resté 18 ans avec mon "générateur" qui, comme nous défendions notre mère, nous tapait aussi. Nous sommes 3 enfants, aujourd'hui jeunes adultes. Ma mère a divorcé en 2011. Depuis, c'est une autre histoire : plus de cris, de coups mais la peur qu'il revienne se venger. A l'époque, et toute notre enfance, il a cassé, brûlé toutes les affaires, a réduit le cercle familial et amical de ma mère au néant, sans parler du rabaissement, de la peur, etc. que l'on avait. Mais personne n'a bougé ne serait-ce pour sortir les enfants de cette merde avec leur mère. La gendarmerie venait constater les dégâts. Parfois, ma mère était tellement amochée qu'elle partait avec les pompiers. Les gendarmes buvaient le café avec lui pour être sûrs qu'il soit calme et comme c'était un bon manipulateur, il allait parfaitement bien et une fois qu'ils étaient partis, ça repartait de plus belle : nous avons appelé les gendarmes ».



Les témoins

70% des répondantes sont victimes et la moitié des témoins sont aussi victimes. Ce qui signifie que les trois quarts des répondantes et répondants au questionnaire sont des victimes directes. Il s'agit d'auto-déclaration et peu de déclarations auto-rapportées.

Qui a subi les violences ?



Concernant l'action des témoins, la strate effectuée montre que ces derniers interviennent uniquement lorsqu'ils sont ou ont été victimes. Par conséquent, il s'agit de solidarité et non d'empathie vis-à-vis des victimes.



Un isolement accentué

L'isolement est l'état d'une personne qui vit isolée, ou d'un groupe de personnes qui se trouve séparées des autres membres de la société. Cet isolement peut être voulu (recherche d'intimité et de solitude) ou imposé. L'isolement se dit également d'une personne qui se trouve moralement seule, présentant des difficultés ou une incapacité à établir des relations sociales. L'isolement social se traduit par une attitude de repli sur soi. Il peut avoir plusieurs origines : santé, professionnelle, familiale, emprise... Ce sont des situations difficilement repérables par les professionnels car les personnes concernées manifestent rarement une demande d'aide.¹⁸ Dans un contexte de violence, ce mécanisme empêche la victime de trouver de l'aide et favorise le maintien d'un lien exclusif avec l'auteur des violences.

Le manque de mobilité

Le manque de mobilité est un problème identifié par les professionnels interrogés, qui ont fait part de leurs expériences lors de leur accompagnement des femmes victimes de violences : « *Le problème de la mobilité pour les femmes en milieu rural, c'est un frein pour les possibilités de partir, c'est un problème qui revient souvent* » ou encore « *Les moyens de déplacements sont limités, il n'y a pas forcément de bus, par exemple* ». Certaines peuvent être dépendantes de leur conjoint, ce qui rend difficile leur accessibilité aux structures et associations pouvant les accompagner dans leur parcours : « *Peut-être que j'aurais été à la rencontre de professionnels si j'habitais en ville* ».

Il est aussi important de dissocier la notion de mobilité sociale et la mobilité géographique. La mobilité sociale se définit comme « un changement de position sociale d'une personne, d'un groupe, soit à l'intérieur d'une même strate sociale, soit passant d'une strate sociale à une autre plus ou moins élevée ». Rappelons qu'une stratification sociale désigne « le découpage des sociétés humaines en catégories hiérarchisées, présentant en leur sein une certaine homogénéité, et qui résulte de l'ensemble des différences sociales associées aux inégalités de richesses, de pouvoir, de prestige ou de connaissance ».¹⁹

Si cette recherche a mis en exergue l'obstacle à la mobilité comme facteur de la violence faite aux femmes en milieu rural, elle révèle aussi que c'est loin d'être l'unique.

¹⁸ Isolement / cairn.info

¹⁹ Journal.openedition.org



Au travers des entretiens, un autre élément important faisant partie de l'emprise des maris sur leur femme est apparu : le contrôle des kilométrages. Étant donné que les victimes sont éloignées des structures, le conjoint peut plus facilement voir le nombre de kilomètres effectués : *« Ce sont des femmes qui utilisent moins la ligne d'écoute nationale, mais lorsqu'elles appellent, elles décrivent souvent les mêmes moyens de contrôle employés par leur conjoint pour les surveiller : comme l'interdiction d'utiliser le véhicule ou le contrôle du kilométrage »*²⁰, phénomène récurrent dans les entretiens et le verbatim du questionnaire.

« J'ai une petite voiture, mais je ne l'utilise jamais car mon compagnon garde les clés de la voiture ».

« J'ai passé le permis à 18 ans et j'ai vite économisé pour m'acheter une voiture, car ici (en Creuse), les distances sont très longues et les bus passent peu. Mais une fois mariée, mon ex-compagnon prenait les clés de ma voiture avant de partir au travail. J'étais piégée et ne pouvais aller nulle part. Il avait fait construire à plus de 30 kilomètres de ma famille et mes amis. Avec la voiture, c'était à côté, mais pas sans. Il le savait et faisait exprès pour que je parle à personne ».

Ce dernier point montre que la question de la mobilité n'est pas nécessairement mécanique en termes de distances en milieu rural, mais dépend de nombreux autres facteurs tels que le contrôle social exercé et la peur d'être reconnue, comme nous le verrons plus loin. L'interdiction de s'éloigner du domicile est très prégnante.

En 2018, 26 % des 27 205 appels pris en charge par le 3919 provenaient d'une région classée comme essentiellement rurale, et 74 % de territoires essentiellement urbains ou intermédiaires. L'INSEE indique que 33 % émanaient d'une zone rurale, contre 67 % d'une zone urbaine ou intermédiaire. Autrement dit, les femmes résidant en zone rurale sont moins représentées sur la ligne d'écoute nationale. Lorsqu'elles appellent, elles décrivent des moyens de contrôle particuliers tels que l'interdiction d'utiliser leur véhicule ou le contrôle du kilométrage, l'interdiction de sortir. Les écoutantes avaient même relevé le cas d'une femme qui n'avait pas de chaussures depuis dix ans.

J'ai rencontré deux types de femmes en milieu rural : celles qui sont natives et connaissent tout le monde, et celles qui sont déracinées pour suivre leur compagnon qui, lui, connaît tout le monde. De manière différente, le piège se referme pour les deux.

Des néo-rurales ostracisées

²⁰ <https://www.publicsenat.fr/article/societe/violences-conjugales-en-ruralite-la-double-peine-189314>

Pour la moitié des femmes interrogées, elles ont tout quitté pour vivre avec leur compagnon en milieu rural : amis, entourage, famille, spécialistes, parfois même leur emploi dans l'espoir d'en retrouver un autre. Aucune de ces femmes interrogées n'a pu retrouver un emploi et toutes se sont très vite retrouvées isolées et extrêmement dépendantes de leur conjoint.

La situation après le départ peut être encore plus grave lorsqu'il y a présence d'enfants et que la personne retourne auprès de ses proches éloignés car les moyens de pression peuvent perdurer, comme en témoigne cette dame de 42 ans :

« J'ai vécu 13 ans avec mon ex-conjoint que j'ai rejoint dans sa ville, à la campagne, loin de ma famille. Ça a commencé par l'isolement de ma famille, mes amis, qui étaient très loin, puis une gifle, puis les brimades verbales, le chantage affectif. J'ai connu les rapports non consentis, les pratiques sexuelles non désirées. Si je ne me donnais pas à lui, c'est les enfants qui prenaient des coups. Un jour, je me suis interposée entre lui et mon aîné, et j'ai pris le coup. Ça m'a décidée à partir. Depuis, après un divorce catastrophique où il a tout fait pour récupérer les enfants, j'en bave toujours. Mes enfants sont à 600 km de moi, et je suis toujours à sa merci pour les trajets, il valide les dates au dernier moment, fait du chantage pour les conduire à l'aéroport, m'obligeant à acheter les billets les plus chers... C'est une vraie plaie, 7 ans de divorce et toujours pas en paix... ».

« Quand il a essayé de m'écraser sur la rocade de Poitiers en roulant en sens inverse et en percutant les véhicules, j'ai cru que j'allais mourir. Il me crachait dessus et m'étranglait pour que je couche avec lui, et personne n'entendait car on est seuls, et les maisons les plus proches sont loin... Je devais le « remercier sexuellement » chaque fois qu'il me laissait sortir, et il faisait du mal aux enfants pour me punir, etc., etc. De toute façon, je connaissais personne ici et personne ne me parlait. Lui, c'était le roi, le mec le plus sympa de la commune... Une fois, j'en ai parlé, on m'a traité de tout en me croyant pas et en disant que je sortais tout le temps, que j'étais une mauvaise mère et une mauvaise épouse ! »

Ces témoignages montrent l'extrême violence et l'isolement que subissent ces femmes. Arrivant « d'ailleurs », pour reprendre un vocable récurrent, elles sont très vite isolées par leur conjoint, mais aussi souvent ostracisées par les riverains, car « tout le monde se connaît » et « tout le monde » prend le parti du conjoint « que tout le monde connaît », ainsi que sa famille. Certaines femmes ayant un habitus urbain sont parfois même dénigrées et insultées par les habitantes et habitants de la commune. Si jamais elles ont le malheur d'en parler, le conjoint est aussitôt prévenu. C'est ce qui explique que ces femmes préfèrent se rendre directement à la gendarmerie pour déposer plainte lorsqu'elles ont des enfants, ou fuir lorsqu'elles n'en ont pas.

Des rurales qui connaissent tout le monde et que tout le monde connaît

« Tout le monde le connaissait et tout le monde le trouvait merveilleux ! J'ai déménagé ailleurs avec ma mère car tout le monde le défendait ! »

Cet extrait d'entretien résume à lui seul la situation de ces personnes. La deuxième catégorie de femmes qui sont originaires de la même commune ou communauté de communes subissent la violence symbolique exercée, avec notamment le poids des rôles sexués, mais aussi un fort contrôle social, voire des pressions familiales. Ainsi cette femme âgée de 51 ans, près de Guéret, qui témoigne :

« Pendant 24 ans, j'ai subi le viol quotidien par mon ex-mari (qui) était insatiable. Si je ne le laissais pas faire, il cognait sur mes enfants. Mais là où on habitait, il y avait sa famille et la mienne qui se connaissaient bien. On mangeait ensemble tous les dimanches et quand j'en parlais à ma mère ou à ma belle-mère, elles me disaient que je devais pas en parler et que c'était normal ! En fait, elles avaient peur que tout le monde le sache car, ici, tout se sait très vite ! Au début, je ne comprenais pas ce besoin incessant, et en parlant avec des collègues, je me suis rendu à l'évidence que je subissais un viol. Aucun respect ! Malade ou pas, fallait passer à la casserole. Jusqu'au jour où j'ai eu le courage de dire stop. Je subissais également du chantage... ».

Cette dame âgée de 54 ans témoigne de faits passés qu'elle avait tus jusque-là, mais qui sont encore traumatisants pour elle :

« A 16 ans, j'ai été violée. À 20 ans, battue par mon premier concubin. J'ai passé tout sous silence car à la campagne, on ne doit pas dire les choses ! Je suis partie loin pour oublier. Mais aujourd'hui, à 54 ans tout ressurgit !! J'ai un mal être constant malgré que je suis remariée avec un homme aimant et d'une très grande gentillesse ».

On relève parfois une connivence avec les représentants des institutions qui côtoient l'auteur :

« Ma sœur avait déposé plainte, mais l'auteur des faits n'a rien pris. Les gendarmes le connaissaient bien et le défendaient. Je déplore toutes ces incitations aux victimes à déposer plainte, quand on voit comment c'est traité derrière. Les femmes ne sont pas prises au sérieux même quand il s'agit de violence sexuelle, car le viol conjugal existe, mais malheureusement il est très mal reconnu et encore plus à la campagne, car on lui a dit qu'il s'agissait de devoir conjugal ! »



Autre élément important : ces femmes consultent peu ou pas de spécialistes pour deux raisons principales : la première étant le manque criant de médecins dans les zones rurales ; la deuxième la stigmatisation des psychologues et des psychiatres, encore très prégnante en milieu rural. Aux nombreuses femmes ayant fait part de leur mal-être, j'ai demandé si elles bénéficiaient d'un suivi psychologique. Les trois quarts d'entre elles m'ont aussitôt répondu : « *Pourquoi ? Je ne suis pas folle !* ». Lorsqu'elles parviennent à quitter leur conjoint souvent extrêmement violent, elles restent avec leur traumatisme et continuent à souffrir malgré la séparation.

L'isolement humain et le manque de voisins-témoins-citoyens

En ville, avec la densité urbaine, le voisin est en bas, au-dessus, à côté, en face. Même si les voisins n'interviennent pas, pour 86% d'entre eux (excepté pendant la période de confinement, où ces derniers se sentaient davantage proches), le fait de sentir une présence proche est rassurant.

En milieu rural, les habitations les plus proches peuvent parfois se retrouver à 500 mètres, donnant un sentiment d'isolement encore plus fort.

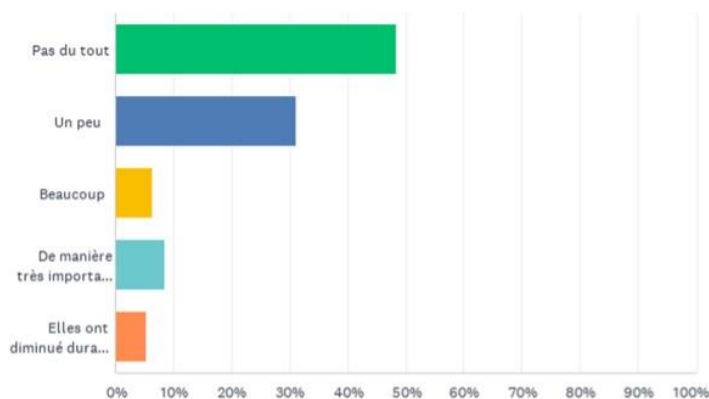
« Alors séparée, en attente du divorce, j'ai déménagé temporairement plus loin, mais dans un lieu isolé, hélas ! Je recevais un couple d'amis. Il surveillait du coin de la rue. Il a attendu que je me retrouve seule, a frappé violemment à la fenêtre et est entré par celle-ci. Il a tout détruit chez moi, et ensuite m'a tapée jusqu'à me laisser inconsciente sur le sol et est reparti par la fenêtre. Personne ne l'a vu ni entendu les cris ! Mes enfants (1 et 2 ans) dormaient dans la pièce d'à côté. Je les ai réveillés en pleine nuit et suis partie avec eux me réfugier chez une amie... ».

C'est ce qui explique certainement l'augmentation des violences durant le confinement comme le montrent les réponses au questionnaire :

Violences en confinement

Pendant la période de confinement, les violences que vous subissez ont-elles augmenté ?





Tout comme j'ai pu le constater lors de l'enquête sur les femmes en situation de handicap, les femmes en milieu rural ont été très nombreuses à voir leur situation se dégrader pendant le confinement. Seule la moitié d'entre elles n'a pas été concernée par une augmentation de la violence durant le confinement, alors qu'elles représentaient les trois quarts dans l'échantillon global des femmes.

L'hypothèse d'un plus grand isolement coïncide avec la stratégie de l'auteur de violence conjugale. Cela renforce ainsi le sentiment d'impunité des auteurs, et la vulnérabilité des victimes potentielles, qui se sentent encore plus isolées. Cet isolement est d'autant plus efficace que les femmes ont moins d'accès à l'emploi 9% au national et 12, 5% pour les femmes en milieu rural (INSEE, 2014).

Par ailleurs, la politique d'attribution de logement social priorise celles qui ont un emploi près des centres urbains, éloignant encore plus celles éloignées de l'emploi. Il serait souhaitable d'instituer un régime d'exception pour ces femmes afin de leur faciliter le parcours de sortie des violences.



L'isolement moral est encore plus important que l'isolement géographique

Cet état de fait engendre un isolement moral des personnes, qui finissent par se résigner, sans possibilité d'aide extérieure.

« Les voisins si j'en avais, ils entendraient des cris, ils auraient pu appeler la police mais nous habitons en campagne et nous n'avons pas de voisins. J'habite en campagne et le plus proche voisin est à 500 mètres de chez nous. »

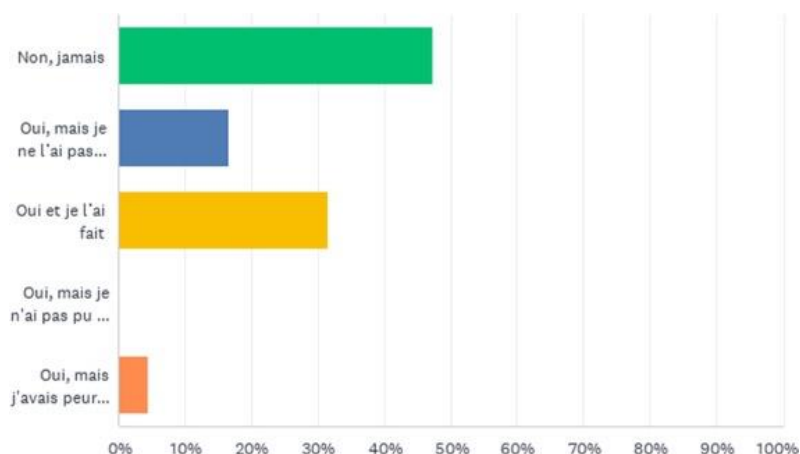
Pour sortir de cet isolement moral, seule une aide extérieure peut aider. Parfois, il s'agit d'une sœur, d'une mère, d'une amie, car il existe peu de structures dédiées. Mais lorsque c'est le cas, il peut se passer de nombreuses années, comme pour cette personne habitant près de Tulle :

« Il m'a obligée à avoir un rapport non protégé alors que le partenaire savait que je ne prenais pas de contraceptif. J'ai dû prendre la pilule du lendemain. Le partenaire s'est excusé mais j'ai su par une amie qu'il s'agissait d'une forme de viol. J'ai tout de même continué la relation avant d'y mettre un terme au bout de 4 mois. Avant ça, mon ex-mari était très colérique et exerçait sur moi de la violence conjugale psychologique en me rabaissant, en m'humiliant. Un jour, il m'a poussée dans les marches pour me faire sortir de la maison - maison qui est la mienne. Mais comme les voisins sont très loin, personne ne pouvait voir ou entendre... Une autre fois, en vacances, il m'a laissée au bord de la route. Nous avons eu une dispute. Il est parti avec le véhicule et notre fille qui pleurait à l'intérieur. A chaque fois, je me disais que j'allais divorcer. Ce n'est qu'après 18 ans de vie commune que j'ai eu la force de demander le divorce, après un an sans relations sexuelle parce que monsieur avait décidé qu'il n'en voulait plus. J'avais été diagnostiquée quelques années auparavant. Après avoir retrouvé un emploi, j'ai pu divorcer. Un an après, j'ai été à l'association SOS violences conjugales à Tulle ».

Les associations sont peu nombreuses, mais elles sont surtout peu identifiées comme le montrent les résultats issus du questionnaire :



Avez-vous pensé à contacter une association ?



Presque la moitié n'y a jamais pensé. De plus, lorsqu'elles sont identifiées, les femmes ont peur de s'y rendre de peur « d'être reconnues ». Pour des raisons liées à la mobilité, certaines structures sont au cœur des communes ; or, les femmes ne veulent pas s'y rendre de peur du regard des autres, comme « tout le monde se connaît, tout se sait ».

Le seul lieu central où toutes les femmes peuvent se rendre sans risque est la pharmacie. Par mesure de prévention, on pourrait imaginer que ces numéros soient également affichés dans les halls des services publics présents en zone rurale, en particulier : les bureaux de poste, les centres médicaux, les établissements scolaires, etc. C'est pourquoi il serait souhaitable d'afficher les numéros et structures dédiées dans ces dernières.



Des stéréotypes plus ancrés et dans tous les milieux sociaux

Un stéréotype est : « Une croyance socialement partagée concernant les caractéristiques communes attribuées à un groupe social ne correspondant pas forcément à la réalité ». Il est introduit pour la première fois par Lippmann en 1922 comme « des images dans nos têtes (...), des catégories descriptives simplifiées par lesquelles nous cherchons à situer autrui ou des groupes d'individus ». Les stéréotypes ne concernent ni un individu particulier ni un objet non social, mais un groupe social. Ils nous permettent de générer des attentes vis-à-vis d'un individu, avant même de le connaître, au niveau de ses caractéristiques, sur la simple base de son appartenance à un groupe social. Ils influencent la manière dont nous traitons les informations sociales. Ce sont des « croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes (Hilton et Von Hippel, 1996) ». ²¹ Par conséquent, la violence symbolique est insidieuse et produit des effets similaires à ceux des siècles passés par une répression des femmes.

Les entretiens menés ainsi que les réponses au questionnaire montrent un profond ancrage des rôles sexués entre les femmes et les hommes. Plus qu'ailleurs, la place de la femme est dans son foyer, très peu autorisée à investir l'espace public, en dehors des courses et des enfants. La littérature sur le sujet confirme ceci. Ainsi, Clémentine Comer observe que « les formes d'interconnaissance existantes dans le monde rural peuvent contribuer à enfermer la femme dans la cellule conjugale » dans *Les composantes morale et politique du travail parental des agricultrices*. ²²

Comme en témoigne cette ex-épouse de médecin qui n'était pas autorisée à posséder un lave-vaisselle :

« 'Tu ne sais pas faire la vaisselle', car ici, c'est mal vu d'avoir un lave-vaisselle... 'C'est aux femmes de tenir leur maison ! Tu ne sais pas faire cuire le poisson'. Il faut faire à sa manière à lui ... 'Tu ne sais pas éplucher les légumes ! Tu es un boulet à traîner ! Tu n'es pas capable !' Parce que j'ai refusé de faire le ménage à son cabinet médical, il a embauché une femme de ménage, et m'a foutue à la porte. Il m'a manipulée, et a profité de moi. Je connaissais personne ici et personne me parlait !... Lorsque que je lui disais non, il me répondait : 'Tu n'es pas la femme qui me correspond, tout est fini entre nous, tu es ingérable !' Il me faisait pleurer. Son ex a subi aussi des violences psychologiques. Aujourd'hui, il est avec une femme plus jeune qui comme moi n'est pas

²¹ Dorai, Mohamed Kamel. Qu'est-ce qu'un stéréotype ? *Enfance*, 1988, tome 41, n°3-4, pp 45-54. Coutanceau, Roland. « Chapitre 11. Les difficultés à dire honte et culpabilité », Roland Coutanceau éd., *Violences conjugales et famille*. Dunod, 2021, pp. 108-120.

²² Cécile Guillaume, Syndiquées. Défendre les intérêts des femmes au travail, 2018.

d'ici. Elle a une break grise, et une remorque. Il domine et se permet tout car il est médecin, et le seul ici, et tout le monde le vénère ! ».

Cette femme s'est livrée à un entretien de deux heures. Elle a expliqué que là où elle habitait avec le médecin, comme elle ne travaillait pas, personne n'aurait compris qu'elle ne fasse pas le ménage dans le cabinet. Elle avait une réputation de femme hautaine et prétentieuse car elle refusait de « *lui servir de bonniche* ». Mal vue, contrairement à son mari violent, elle a toujours été seule et isolée.

Comme l'affirme Maya de Chantérac : « À la campagne, les violences conjugales sont également davantage un tabou ou banalisées, en raison de la prégnance des stéréotypes sexistes et d'une société encore très patriarcale ». En effet, nombre d'entretiens relatent un fort contrôle des femmes dans leur espace privé qui les ramène à un rôle d'épouse ou de mère, et rarement de femme. Celles qui divorcent apparaissent alors comme transgressives, comme en témoigne cette jeune femme :

« J'ai encore beaucoup de mal à être détendue quand je suis sans ma bébé et qu'elle est avec son papa. J'ai peur pour elle, non pas qu'elle reçoive des violences mais que son modèle de père violent lui installe un seuil d'acceptation de la violence super haut. Il me l'a souvent arrachée des bras et m'a beaucoup crié dessus. J'ai beaucoup été dans tous mes états : stress, crises de colère, angoisses durant la grossesse et sa première année. Elle a un an. On vient de se séparer. Il n'y pas encore de jugement, je suis encore dans la peur de la lutte et du stress. J'hésite à quitter notre village et déménager mais je vais encore être celle qui fout la merde, à ses yeux et celle de sa famille. C'est dur dur au quotidien d'être à deux kms du papa dans un petit village de 200 habitants avec tous nos amis en commun. Et personne ne comprend que je divorce. Ça se fait pas. Même ma famille a du mal à comprendre... ».

Ces stéréotypes extrêmement sexués concernant le rôle social et familial, augmentent encore la violence symbolique exercée sur ces femmes.



Les violences symboliques

La violence symbolique se définit comme une forme de domination sociale intégrée par les individus²³. Elle n'est pas visible mais implicite, car elle est l'expression de normes sociales et de systèmes de pensées imposées à travers l'éducation et les médias. Les individus dominés détiennent alors des représentations sociales légitimant et banalisant une domination extérieure arbitraire. Elle implique notamment la participation de l'individu à sa propre soumission sans qu'il en soit conscience²⁴. Bourdieu théorise la notion de violence symbolique et la décrit comme « tout pouvoir qui parvient à énoncer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force » (Bourdieu, 1972, p. 18)²⁵. Les violences commises envers les femmes se caractérisent par un rapport de domination basé sur le genre. Le genre peut se définir comme un « système d'organisation du monde social, et donc les relations entre les humains, basé sur l'identité sexuelle présumé des personnes »²⁶. Dans la relation conjugale, la violence symbolique repose sur l'asymétrie des rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Les femmes victimes de violence sont inscrites dans une relation qui les place dans une position de soumission qu'elles ont intégrée renforçant ainsi la domination masculine. La violence qui est subie est alors considérée comme légitime et naturelle. Cette adhésion à la violence constitue alors un frein à la dénonciation et à la résolution de la situation de violence.

Les témoignages recueillis auprès des femmes victimes résidant en milieu rural démontrent cette intériorisation de la violence.

« Je n'ai jamais pu m'acheter quelque chose, malgré mon salaire. Il me disait : 'Tu n'as pas assez travaillé'. Je n'ai jamais su quelles prestations je percevais. C'est lui qui s'occupait de la gestion administrative. Je n'avais pas vraiment accès au compte bancaire. Pendant les courses, il était avec moi pour vérifier ce que je faisais. Avec du recul, je me dis que ce n'était pas normal, mais sans l'ASS, jamais je m'en serais rendu compte. Pour moi, ce n'était pas de la violence, je pensais juste qu'il faisait très attention à l'argent alors qu'on avait des revenus convenables », dévoile une femme victime âgée de 42 ans résidant dans le département de la Charente. Ce témoignage montre que la violence n'est pas forcément identifiée chez la victime. Le conditionnement est tel qu'il

²³ Bourdieu, Pierre, Esquisse d'une théorie de la pratique, Paris, Droz, 1972, p. 18.

²⁴ Addi, Lahouari. « Violence symbolique et statut du politique dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », in Revue française de science politique, vol. 51, no. 6, 2001, p. 949-963.

²⁵ Bourdieu, Pierre, Esquisse d'une théorie de la pratique, Paris, Droz, 1972, p. 18.

²⁶ <https://www.cvfe.be/publications/analyses/70-violences-conjugales-et-genre-quels-lien>



est nécessaire qu'une tierce personne (un témoin, un travailleur social, une association, par exemple) signale à la personne concernée qu'elle est victime de violence conjugale.

Certaines femmes victimes ont conscience des agressions qu'elles subissent mais n'en perçoivent pas forcément le caractère de gravité. Cette légitimation de la violence amène à diminuer la responsabilité de l'auteur et entraîne la reproduction des violences. Les violences s'aggravent à mesure que le seuil de tolérance des femmes victimes augmente.²⁷ De plus, la séparation est difficilement envisageable par les victimes lorsque la violence est associée à une emprise psychologique et affective.

« Ce n'était que des violences légères, rien de vraiment grave, affirme la victime. Au début de la relation, tout allait bien. Les conflits ont commencé lorsque je suis tombée enceinte, car nos avis étaient mitigés, concernant le fait de garder le bébé. J'étais sûre de ma décision, mais il était dans l'hésitation. On a même failli mettre fin à notre relation à la suite de cela, mais il m'aimait et voulait apparemment assumer son rôle de père. Mais petit à petit, les violences se sont aggravées », témoigne une femme de 20 ans résidant dans la commune de Bize. Ce témoignage nous montre que la violence a été normalisée et s'est perpétuée sur le long terme.

On peut également remarquer que les femmes victimes mobilisent leurs représentations sociales de la relation conjugale pour donner du sens à la violence dont elles font l'objet.²⁸

« On s'est connus jeunes. On n'était pas mariés au départ. On a eu deux enfants ensemble. Et on est restés ensemble 15 ans. Mais j'ai cru que c'était ça, l'amour. Et là, en y repensant, je me demande si ce n'était pas violent dès le début en fait. Vu que je ne me suis même pas rendu compte qu'il y avait des problèmes, que ce n'était pas normal. Là maintenant, je remets tout en question. » (Témoignage d'une femme ex-victime âgée de 41 ans résidant en Vienne).

²⁷ Baleato, Valentine, « L'expérience de la domination : le cas des femmes victimes de violences conjugales en France », in Cliniques méditerranéennes, vol. 88, no. 2, 2013, p. 35-44.

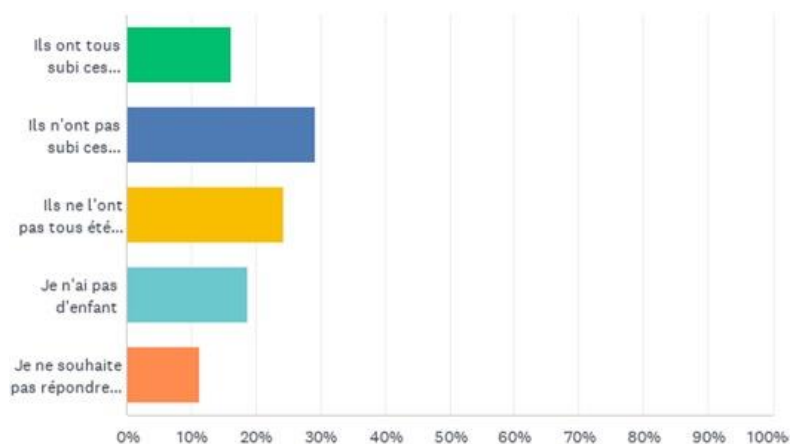
²⁸ Laurain, Solveig, et al. « Les représentations sociales associées à la violence conjugale : de la psychologisation à la légitimation des violences », in Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, vol. 119- 120, no. 3-4, 2018, p. 211-233.

Davantage de violences intrafamiliales et d'usage d'armes

Dans les enquêtes précédentes, la majorité des femmes déclaraient protéger leurs enfants. Presque les trois quarts d'entre elles déclaraient les épargner. Même si les témoignages de violences laissaient supposer que les enfants étaient tout de même co-victimes, ne serait-ce qu'en entendant les cris et ressentant les violences, elles pensent les épargner. Or, les femmes interrogées en milieu rural relatent de nombreuses expositions directes et les résultats du questionnaire affichent deux fois plus de réponses concernant l'exposition des enfants comme le montre le diagramme issu de ce dernier :

Les enfants et les violences

Vos enfants ont-ils subi des violences ?



Voici quelques entretiens pour illustrer les violences directes faites aux enfants :

« J'ai vu mon père essayer d'étrangler ma maman avec mon écharpe quand j'avais 4 ou 5 ans. Mon père était alcoolisé. Mon frère essayait de faire en sorte qu'il lâche maman et il le tapait aussi. Ma sœur me tenait dans ses bras pour pas que je regarde ».

« Mes enfants ont aussi subi de la violence physique et sexuelle. Pour elles, la justice est en cours. Je me suis mise entre parenthèses, car ma priorité était de les protéger et de faire reconnaître ce qu'elles ont subi. »

Enfin, la question de l'ex-conjoint violent et de la pression exercée sur les enfants après la séparation se pose ici aussi :

« J'ai subi du dénigrement devant les enfants, dû à mon comportement et à mes choix (de vie, de mère) : cris, hurlement et coups sur les enfants lorsqu'ils essaient d'exprimer



ce qui ne leur convient pas au domicile de leur père. L'autre jour, le père de mon fils a fini par lui hurler que puisqu'il ne veut plus vivre chez lui, il n'obtiendra plus rien de lui... mais qu'il garde l'autorité parentale et que donc jusqu'à sa majorité, mon fils ne pourra rien faire sans la signature de son père. Cela devant notre fille qui continue d'aller en droit d'hébergement chez son père ».

Ces enfants, pris entre conflit de loyauté et violences perpétrées sont aussi les victimes collatérales des violences en couple.

Dans les entretiens menés, les femmes victimes de violences conjugales en milieu rural ont pour beaucoup vécu des violences extrêmes notamment liées au port d'armes. La présence d'armes à feu est une réalité de la ruralité du fait que la chasse est une spécificité culturelle et qu'un certain nombre de familles disposent d'un fusil et de cartouches. Le port d'armes participe donc au contrôle social exercé par les hommes sur les femmes. Certaines femmes ont relaté dormir avec une carabine chargée posée au-dessus du lit.

Une des personnes victime de violences conjugales explique : « *Et, en fait, il chasse. Donc, il a un fusil à la maison. Et parfois, quand il s'énervait il faisait genre qu'il prenait le fusil, enfin il le montrait, il disait « le fusil il est juste à côté-là », il le prenait à côté de lui ».*

« C'était des violences physiques auxquelles je répondais, car pas question de me laisser taper sans me défendre. Mais du coup, cela augmentait la violence. Un jour, il a pris une carabine, mais plutôt pour la retourner sur lui. Résultats : carabine cassée. Puis, j'ai trouvé une excuse pour dire que ce serait bien qu'on aille chez mes parents en attendant d'acheter notre maison. Histoire qu'il se calme et d'être en sécurité. Comme il buvait, je n'avais plus envie de faire l'amour avec lui et il a commencé à se rapprocher d'une collègue. On s'est séparés et j'ai demandé le divorce ».

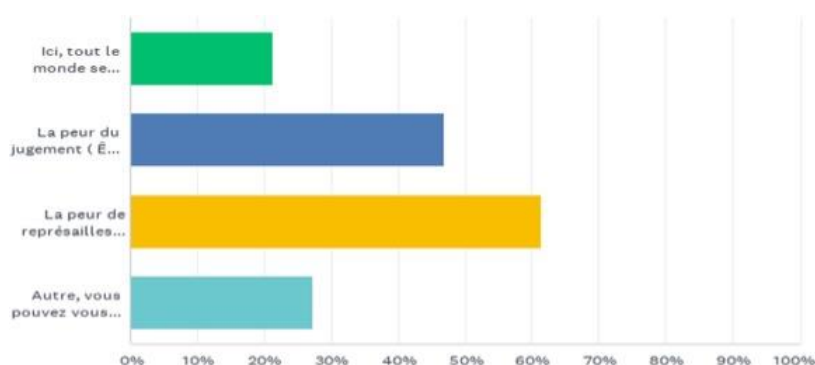


« Tout le monde se connaît » – le contrôle social

La difficulté à préserver l'anonymat en milieu rural pèse aussi sur la libération de la parole. En zone rurale, seules 12 % des femmes poussent la porte d'une gendarmerie contre 36 % en ville, selon le rapport du Sénat. Or, l'échantillon étudié ne montre pas cela, bien au contraire.

La peur d'être reconnue ressort majoritairement dans les entretiens, mais aussi dans les réponses issues du questionnaire :

Les principales raisons du silence autour des violences



A ce risque d'isolement, s'ajoutent les difficultés qu'ont les femmes à réunir des témoignages. Dans des villages où tout le monde se connaît, se mettent parfois en place des alliances entre voisins et familles pour décrédibiliser la parole de la femme, quand la peur des représailles n'empêche pas de prendre parti et de témoigner.

Parfois, le notaire de la famille peut prendre parti contre l'épouse dite transgressive, en dépit de graves violences subies, comme en témoigne cette femme :

« J'ai décidé de le quitter quand j'ai eu un couteau posé sur ma carotide, avec les enfants présents derrière moi, et ne pouvant intervenir. Mais avant, j'ai eu droit à des courses poursuivies en voiture avec la mise en danger des enfants. Des insultes multiples envers moi et envers les enfants. Destruction de mes biens et des biens des enfants. Violation de mon domicile avec destruction et vol de mes biens et ceux des enfants. Le médecin traitant qui m'insulte sur mon lieu de travail car "j'ai foutu la merde !". Le notaire qui ne me donne pas la totalité de mon dû car "j'avais qu'à ne pas partir" ? Si vous saviez, madame, ce que c'est que de vivre à la campagne où tout le monde se connaît ! »



Lorsque les femmes ne peuvent quitter la commune après la séparation, elles passent de l'isolement à la solitude et l'ostracisme, comme cette jeune femme originaire de Corrèze :

« Il est né dans la commune d'habitation. Ses parents y habitent. La famille est bien intégrée. Je n'ai pas pu déménager (achat immobilier sur la même commune le temps du mariage). Je ne sors donc jamais de chez moi, dans ma commune d'habitation. D'autant que l'auteur habite à 3km de mon domicile. »

Les entretiens réalisés ont également montré que la proximité de la famille, des voisins rend difficile la libération de la parole des femmes victimes de violence.

« Quand j'étais dans notre maison, je n'étais pas vraiment à l'aise. C'était sa maison d'enfance. Il connaissait tous les voisins », nous dit une personne que nous avons interrogée. Un professionnel complète ainsi : « Le problème à la campagne, c'est que tout se sait, le premier frein à la dénonciation est que tout le monde se connaît ».

La pression familiale s'exprime de différentes manières :

- La pression exercée par le conjoint qui veut étouffer les violences et qui fait culpabiliser la victime en jouant sur les répercussions potentielles d'un éventuel dépôt de plainte sur la structure familiale et sur les enfants, voire de la faire passer pour folle, comme dans le cas de cet auteur soignant :

*« Il a enchaîné les propos violents suite à la naissance de ma fille. Le papa étant soignant, il me faisait les injections de Lovenox après la césarienne
« Je ne te les fais pas comme ça tu vas crever (les injections) et j'aurai la maison et la petite ! On me croira, car je suis né ici et tout le monde me connaît ! » « Personne ne va te croire. Tu as un trouble de la persécution, je vais te faire interner » « Tu as intérêt à écarter les cuisses, et vite, parce que y a que moi pour baiser ton gros cul ! ».*

- La pression exercée par la famille proche du couple, de peur du scandale : *« après ça, j'en ai jamais parlé à la famille par peur de la réaction » ; « J'avais peur qu'on ne me croie pas. Parce que lui, il est là, il présente bien, il parle bien ».*

En d'autres termes, il s'agit d'un contrôle social qui se manifeste à travers trois phrases apparaissant sans cesse dans le verbatim du questionnaire et dans les entretiens :

- « Tout le monde se connaît »
- « J'ai peur qu'on me voie »
- « J'ai peur qu'on prévienne mon mari ».



Le contrôle social est l'ensemble des processus par lesquels une société régule les activités de ses membres en fonction d'un certain nombre de valeurs. Ce contrôle social peut être formel et être exercé par les instances officielles de contrôle social (police, justice, église) et s'accompagne de sanctions morales, pénales ou religieuses. Il peut être, également, informel lors des interactions quotidiennes.²⁹ Le contrôle social informel s'effectue lors de la socialisation, c'est-à-dire à travers le processus par lequel l'individu va intérioriser les normes et les valeurs de la société à laquelle il appartient. C'est bien souvent au moment de la socialisation primaire, dans le cercle familial ou à l'école, que cela s'effectue. Cela peut continuer à l'adolescence puis à l'âge adulte, par la socialisation secondaire. Ainsi, la violence est ici utilisée envers les femmes afin de maintenir l'inégalité femmes-hommes comme contrôle social de cette valeur inégale. Le contrôle social est désigné par Ross³⁰ comme l'ensemble des processus par lesquels la société ou les groupes sociaux qui la composent régulent les activités de leurs membres, en fonction d'un certain nombre de valeurs. Un certain nombre d'institutions jouent un rôle dans le contrôle social : la religion, l'opinion publique, l'éducation, le droit.

Ici, c'est le fait que « tout le monde connaît tout le monde », couplé à un fort ancrage des stéréotypes de sexe, qui permet le contrôle des femmes plus qu'ailleurs. « L'utilisation de la force et de la menace, même si elle est particulièrement occultée, est d'une importance suffisante dans notre société industrielle occidentale pour être reconnue comme un facteur majeur de contrôle social des hommes sur les femmes ».³¹

²⁹ Etienne, Jean, Bloess, Françoise, Noreck, Jean-Pierre & Roux, Jean-Pierre, « Le contrôle social ». In : Dictionnaire de la sociologie, les notions, les mécanismes, les auteurs. Saint Amand, Hatier, 1995, p. 72-73. Initia

³⁰ Edward Ross (1866-1951) a forgé le concept de contrôle social à travers de nombreux articles publiés dans l'*American Journal of Sociology* entre 1896 et 1898, et repris dans les années 20 par l'École de Chicago.

³¹ Jalna Hanmer (1977), *Violence et contrôle social des femmes Questions Féministes, Nouvelles Questions Féministes & Questions Feministes*.

Le manque de structures d'État et l'isolement comme élément déclencheur des violences

Le dépôt de plainte

Dans cette recherche, les femmes déposent davantage plainte, toutes choses égales par ailleurs. Comme évoqué par plusieurs professionnels, le dépôt de plainte requiert une mise en sécurité de madame et des enfants. Ce point est bien plus vrai en milieu rural, car les femmes craignent les représailles de monsieur, mais aussi de son entourage. On peut déduire que le rural intensifie la complexité du fait de l'aspect public de la situation. Personne n'est anonyme dans un petit village.

Un élément déclencheur est souvent nécessaire afin de trouver le courage de déposer plainte. En effet, il y a toujours un acte jugé de trop pour la victime, cela peut venir suite à une première giffe, ou bien plus tard.

« Il y a eu une fois où ça a dégénéré. Il m'a menacée avec le fusil et j'ai eu la peur de ma vie. C'est là où je suis allée déposer plainte ».

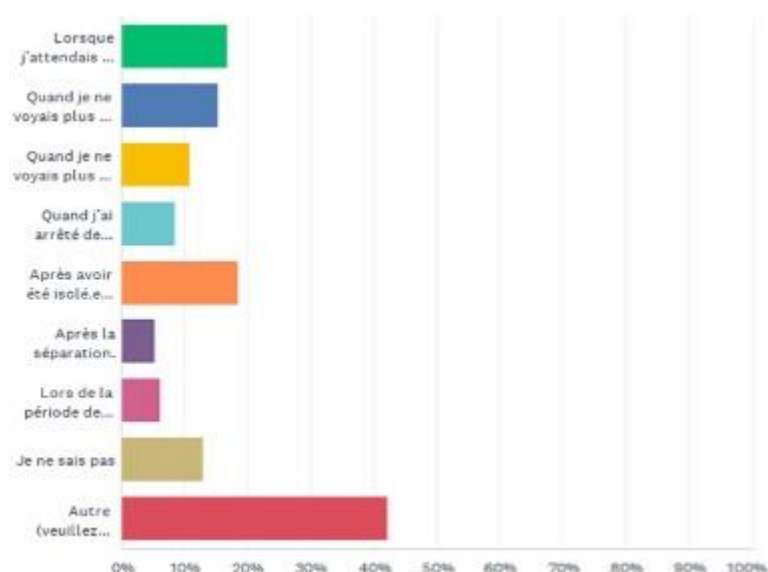
Les femmes qui ont déposé plainte, dans mon échantillon, n'ont pas de dénominateurs communs, ni du point de vue de l'âge ni du niveau d'études, ni du secteur géographique. Le lien actuel avec l'auteur n'a lui non plus pas de corrélation avec le dépôt de plainte. Pour exemple, plusieurs femmes vivant toujours avec l'auteur ont déposé plainte. Dans le questionnaire, comme dans les entretiens menés, on relève que les femmes déposent plainte uniquement lorsqu'elles ont des enfants, par crainte de perdre leur garde.

De plus, le manque de médecins empêche les femmes de pouvoir faire constater leurs blessures par un professionnel (même si cela n'est pas nécessaire d'un point de vue légal pour le dépôt de plainte). La situation est d'autant plus problématique s'agissant des gynécologues et autres spécialistes.

L'isolement est le premier élément nommé comme étant à l'origine des violences dans les entretiens comme dans le questionnaire :



Le début des violences



Alors que dans toutes les enquêtes menées sur les violences, 40% des violences débutent lors de la grossesse, ici, c'est l'isolement qui est l'élément nommé comme à l'origine des violences. Cela s'explique notamment pour les femmes isolées de leurs proches, les néo-rurales déracinées, mais aussi le peu d'activité salariée et l'éloignement des voisins. Ceci permet de comprendre pourquoi ces femmes se rendent directement à la gendarmerie pour sortir des violences, car les forces de sécurité sont parfois les seules personnes ressources à leur disposition.



Conclusion

A l'issue de cette recherche, une analogie peut être établie entre l'isolement géographique, et l'isolement étatique, qui peut être comparable avec la relégation opérée dans les quartiers prioritaires de la ville. C'est-à-dire entre discrimination et relégation sociale, et de l'autre, un mépris généralisé, comme en témoigne l'ancienne définition du rural.

Néanmoins, on relève un élément supplémentaire pour les femmes victimes de violence en milieu rural : l'isolement moral, car il y a une solidarité entre femmes dans les quartiers prioritaires de la ville, et au contraire, une solidarité entre natifs en milieu rural qui les isole encore plus.

Le facteur de l'isolement a été mis en avant par cette étude dans la survenance et la persistance des violences conjugales. Or il existe une population touchée par l'isolement et le manque d'autonomie, en particulier dans les déplacements, celle des femmes en situation de handicap. Une approche multifactorielle « genre, handicap et ruralité » des violences sexistes et sexuelles permettrait de compléter l'enquête sur « les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine ».

Le sentiment d'impunité des auteurs est plus important en raison de l'éloignement et de la solidarité, comme l'ont montré nombre de témoignages. Cela induit une vulnérabilité plus importante des victimes potentielles. Il ne s'agit pas d'un sentiment de vulnérabilité, mais bien d'une réalité devant le risque. C'est aussi pour cela que l'État, à travers ses institutions doit être davantage présent dans ces territoires trop souvent oubliés.

Au sujet des femmes victimes de violences en milieu rural et l'entraide entre femmes : Pascale Lefebvre-Le Ray nuance en parlant de réflexe chez ces femmes issues de ce milieu rural qui consisterait à considérer que celles qui osent libérer la parole ne méritent pas d'être entendues. Il faut alors se taire, surtout ne pas se faire remarquer, cela serait indécent. C'est une forme d'unité dans la norme imposée en milieu rural, un ancrage archaïque où les femmes sont censées se taire, selon elle.

Pascale Lefebvre-Le Ray (2020) souligne le fait que les violences faites aux femmes en milieu rural sont présentes dans tous les milieux sociaux mais que, bien évidemment, plus l'on est dans une situation précaire, plus il est difficile de s'en sortir.



*« Quand tu n'as pas de travail, ou qu'il ne te rend pas financièrement autonome, que tu habites dans un coin paumé, que celui qui te violence est bien vu dans son village, que sortir tes mômes de l'école, ça veut dire les mettre à 20 kilomètres de là, il est évident que ça devient beaucoup plus difficile d'envisager un départ ».*³²

La situation précaire décrite ici met en avant l'isolement accentué que peuvent subir les femmes en milieu rural par manque de revenus pour être totalement autonome, pour se mettre hors du contrôle marital, avoir sa propre voiture pour ses déplacements ou même fuir les violences subies.

Un angle mort persiste malheureusement dans cette recherche, il s'agit des femmes en situation de grande précarité économique. Pour certaines femmes, des situations de précarité financière compliquent également la sortie des violences. *« Chez les agricultrices, il y a encore une zone grise concernant la reconnaissance statutaire, voire une absence de statut tout court, qui peut favoriser une dépendance à l'égard de la ferme familiale »*, renseigne Clémentine Comer. La voix des plus exposées, malgré les relances, n'a pu être entendue.

³² Lefebvre-Le Ray Pascale, Granjon Fabien, « Les violences faites aux femmes. Agir en milieu rural », Les cahiers de la LCD, 2020/3 (N° 14), p. 87-96. DOI : 10.3917/clcd.014.0087. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2020-3-page-87.htm>



Préconisations

A destination des femmes

- Afficher les numéros des associations dédiées là où les femmes se rendent sans leur compagnon : dans les pharmacies, les cabinets médicaux et les centres d'esthétique notamment.
- Lancer une campagne d'affichage dans les halls des services publics (gendarmerie, écoles, etc.) et les commerces de proximité afin de favoriser la conscientisation des femmes à leurs droits, et de contribuer à leur réassurance psychologique.
- Implanter les structures dédiées en dehors des cœurs de village ; veiller au fait que ces structures soient accessibles soit à pied (près des supermarchés, par exemple), soit en transports publics afin d'éviter le contrôle des kilomètres.
- Donner la priorité des logements urbains à celles qui ont un emploi. Faire une exception pour les femmes victimes de violences sans emploi (à l'heure actuelle, la politique d'attribution de logement social priorise celles qui ont un emploi près des centres urbains, éloignant encore plus celles éloignées de l'emploi).
- Mieux communiquer sur les possibilités de suivi thérapeutique dans un objectif de bien-être afin de déconstruire l'image stéréotypée du suivi psychologique en milieu rural.
- Lutter contre l'isolement : Favoriser l'aller-vers, au moyen d'un bus allant à la rencontre des femmes afin de les orienter, de mieux prévenir et repérer les femmes victimes de violences. Ce service nomade délivre également une information sur l'accès aux droits, et peut repérer des situations de violences afin d'apporter la bonne réponse à ces situations. En Indre-et-Loire, par exemple, environ 80 % des femmes rencontrées dans ce cadre ont indiqué avoir été ou être victimes de violences, ou connaître une personne victime de violences dans leur entourage.



- Intensifier le recrutement des ISCG (Intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries) dans les territoires ruraux pour renforcer le maillage associatif et soutenir le besoin de proximité sociale et de rencontre.
- Développer l'accès aux services numériques afin de donner la possibilité d'utiliser les appels vidéo pour obtenir des conseils (droits, médecine, etc.) ou assurer un suivi simplifié des victimes.
- Aider à la mobilité et à la prise en charge du transport des victimes de violences intrafamiliales par le biais notamment de bons de taxi, et organiser, y compris la nuit, une permanence téléphonique laissant la possibilité aux gendarmes de demander un transport individualisé pour les femmes victimes de violences.
- Assurer la mise à l'abri garantie par des places d'hébergement d'urgence situées prioritairement à proximité des écoles lorsque les enfants sont petits (les femmes avec enfants scolarisés dans le primaire ne désirent pas les changer d'école).

A destination des témoins-citoyens

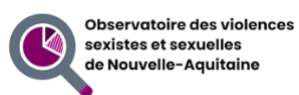
- Former les esthéticiennes et esthéticiens qui voient les corps des femmes à la prise en compte des signaux (y compris faibles) et au signalement.
- Lancer des campagnes d’affichage ambitieuses en direction des témoins et des auteurs afin de diminuer le sentiment d’impunité.
- Inciter les témoins, les voisins, les membres de l’entourage à dénoncer en rappelant la loi en cas de non-assistance à personne en danger, et non par l’éducatif, car il s’agit de solidarité et non pas d’empathie. En effet, les rares personnes qui interviennent se sentent concernées car elles ont elles-mêmes été victimes.

A destination des auteurs

- Afficher dans les lieux publics les peines encourues dans le cadre de la loi relatives aux violences conjugales afin d’agir sur le sentiment d’impunité des auteurs.
- Dans les cas de judiciarisation des faits, prescrire des travaux d’intérêt général (TIG) au service des associations et institutions dédiées comme possibles mesures d’aménagement des peines. Nota : ces TIG devraient être rigoureusement pensés, et donc préparés, afin de susciter les changements de conduite et éviter la récidive.
- Dans les lieux de privation de liberté, faire réaliser les campagnes de prévention des VSS par les auteurs
- Faire réaliser des fiches de lecture à partir des ouvrages de la bibliothèque féministe (française, internationale), avec obligation de restitution devant le public sous la forme de saynètes (à l’occasion des marchés, devant les forces de l’ordre, les résidents des EHPAD, etc.).



Rapport dirigé et rédigé par Johanna DAGORN
Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine



Bibliographie – Sitographie

Rapport

ARNAUD Jean-Michel, BELIN Bruno, HAVET Nadège, MÉDEVIELLE Pierre, MONIER Marie-Pierre, PANTEL Guylène, PONCET MONGE Raymonde et VARAILLAS Marie-Claude, Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité, rapport d'information n° 60 (2021-2022), fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 14 octobre 2021 <http://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-060-1-notice.html>

Articles

Coutanceau, Roland. « Chapitre 11. Les difficultés à dire honte et culpabilité », Roland Coutanceau éd., *Violences conjugales et famille*. Dunod, 2021, pp. 108-120.

Bouba Olga Olivier, « Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020 », *Géoconfluences*, mai 2021.

Daligand, Liliane. « Emprise dans les violences conjugales et la maltraitance infantile », *Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance – Maladie* (JDSAM), vol. 30, no. 3, 2021, pp. 49-52.

Doraï Mohamed Kamel. Qu'est-ce qu'un stéréotype ?. In: *Enfance*, tome 41, n°3-4, 1988. pp. 45-54.

Coutanceau, Roland. « Chapitre 11. Les difficultés à dire honte et culpabilité », Roland Coutanceau éd., *Violences conjugales et famille*. Dunod, 2021, pp. 108-120.

Gignon, Maxime, Olivier Jarde, et Cécile Manaouil. « « Violence et santé », autopsie d'un plan de santé publique », *Santé Publique*, vol. 22, no. 6, 2010, pp. 685-691.

Guérin, Anne, et Claudie Cachard. « Isolement », *Manuel poétique et pratique à l'usage des soignants et autres curieux*. Sous la direction de Guérin Anne, Cachard Claudie. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 129-134.



Guyot, Françoise. « Chapitre 2. Violences conjugales, aspect législatif », Roland Coutanceau éd., *Violences conjugales et famille*. Dunod, 2021, pp. 15-22.

Lefebvre-Le Ray Pascale, Granjon Fabien, « Les violences faites aux femmes. Agir en milieu rural », *Les cahiers de la LCD*, 2020/3 (N° 14), p. 87-96. DOI : 10.3917/clcd.014.0087.
<https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2020-3-page-87.htm>

Hanmer, J (1977), *Violence et contrôle social des femmes Questions Féministes, Nouvelles Questions Féministes & Questions Feministes Stable*.

Lieber, Marylène. « La double invisibilité des violences faites aux femmes dans les contrats locaux de sécurité français », *Cahiers du Genre*, vol. 35, no. 2, 2003, pp. 71-94.

Simon, Sophie. « Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte », *Les Tribunes de la santé*, vol. 44, no. 3, 2014, pp. 93-98.

Etienne Jean, Bloess Françoise, Noreck Jean-Pierre, Roux Jean-Pierre. Le contrôle social. In : *Dictionnaire de la sociologie, les notions, les mécanismes, les auteurs*. Sain Amand : Hatier, 1995, 72-73. Initia

FOCUS | Mobilité en milieu rural | AFD – Agence Française de Développement

journal.openedition.org

mooveus.fr

Edward Ross (1866-1951) a forgé le concept de contrôle social à travers de nombreux articles publiés dans l'*American Journal of Sociology* entre 1896 et 1898 et repris dans les années 20 par l'Ecole de Chicago

Ouvrages

Scott, J.W, *de l'utilité du genre*, éditions Fayard, 2012, p.41

Sitographie

<https://www.cnrtl.fr/definition/ruralit%C3%A9>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48395>

<https://www.observationsociete.fr/territoires/insee-change-de-methode-et-la-population-rurale-passe-de-25-a-33/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000271094/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032164264>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033934948>

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/5eme-plan-de-mobilisation-et-de-lutte-contre-toutes-les-violences-faites-aux-femmes-2017-2019/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042176652>

<https://www.insee.fr/fr/information/2114627>

<https://dubasque.org/les-violences-faites-aux-femmes-dans-le-milieu-rural/>

<https://www.vie-publique.fr/rapport/276592-violences-conjugales-protger-les-femmes-victimes-et-leurs-enfants>

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19593-la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-etat-des-lieux>



https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/1xufjc2/vademecum_secret_violences_conjugales.pdf

<https://www.publicsenat.fr/article/societe/violences-conjugales-en-ruralite-la-double-peine-189314>



ANNEXES

Quelques entretiens de victimes

Entretien n°1

La violence et vous :

1. Dans quel département résidez-vous ?

Charente (16)

2. Avez-vous été témoin d'une personne victime de violences conjugales ?

Non

3. Connaissez-vous cette personne victime de violences conjugales ?

« Oui, moi-même ».

4. La personne victime ayant subi des violences conjugales était : Vous-même ? un voisin ? un proche ? un ami ?

1. Comment définiriez-vous ces violences ? (Questions de relance sur les types de violences) Violence économique

« Je n'ai jamais pu m'acheter quelque chose, malgré que j'avais un salaire », « Il me disait : Tu n'as pas assez travaillé », « Je n'ai jamais su quelles prestations je percevais », « C'est lui qui s'occupait de la gestion administrative », « Je n'avais pas vraiment accès au compte bancaire », « Pendant les courses, il était avec moi pour vérifier ce que je faisais ».

« Avec du recul, je me dis que ce n'était pas normal, mais sans l'ASS, jamais je m'en serais rendu compte. Pour moi, ce n'était pas de la violence. Je pensais juste qu'il faisait très attention à l'argent alors qu'on avait des revenus convenable ».

« Encore aujourd'hui, j'ai du mal à me dire que c'était de la violence ».

2. Qui était l'auteur de ces violences ?

Ex-mari.

3. Etes-vous toujours en contact avec l'auteur des violences ?

« Quelquefois, pour les enfants et la vente de la maison ».

4. Vous pouvez en parler si vous le souhaitez



5. A quand remonte les violences ?

« Finies en juillet 2021, quand monsieur a quitté le domicile sans explications ».

6. Combien de temps ces faits ont-ils duré ?

15 ans.

7. Avez-vous des enfants ? ont-ils été exposés et/ou victimes de violences ?

« Oui, 3 garçons, pas vraiment car ils pensaient juste que leur père était comme ça. Ils ne connaissaient pas non plus ce type de violence ».

8. Les violences ont-elles augmenté durant la période de confinement ?

« Pas vraiment, mais par contre, il était tout le temps de mauvaise humeur ».

Les démarches :

Aucune démarche.

1. Avez-vous déjà parlé des faits ? Si oui auprès de qui ?

« Une fois, auprès de l'ASS qui m'a fait découvrir que j'avais été victime de violence conjugale ».

« Après ça, je n'en ai jamais parlé à ma famille, par peur de leur réaction », « J'avais peur qu'ils pensent que c'était faux, car ils l'idéalisent », « Il n'a jamais montré cette facette de lui devant les autres, il faisait genre, donc ils m'auraient pas cru ».

1. Avez-vous déjà demandé de l'aide ? Si oui auprès de quel organisme ?

Non.

2. Si vous n'avez pas effectué de démarches, quelles en sont les causes ?

« Pas vraiment la tête à ça et, comme je travaille de nuit, je suis souvent fatiguée ».

3. Avez-vous porté les faits à la connaissance de la justice ?

Non.

4. Comment définiriez-vous votre environnement ?

« J'habite en milieu rural, un peu éloigné des voisins ».

5. Selon vous, quels sont les principaux freins que vous rencontrez ou avez rencontrés ?

« La non-connaissance de ce type de violences ».

6. Pensez-vous que cela aurait été différent si vous habitiez en ville ?



« Non, car je n'étais pas conscience que j'avais été victime de violence ».

7. Combien de temps ont duré vos démarches ?

Pas de démarche.

8. Avez-vous déménagé suites à ces violences ? Si oui, dans quelle commune ?

« Non, c'est monsieur qui a quitté le domicile, mais il souhaite qu'on vende la maison ».

Environnement :

Avez accès à des services de transports à proximité de votre domicile

Non

2. Avez-vous des voisins proches de votre domicile ?

« Non pas vraiment ».

3. Avez-vous des services de proximité (commerce, service) proche de votre domicile ?

« Oui, à 10 Km ».

4. Vos enfants sont-ils scolarisés ?

Oui

Présentation de la personne

1. Quel âge avez-vous ? 42 ans

2. Quelle est votre profession ?

« Je travaille dans une boîte d'intérim. Avant je tenais un salon de coiffure. »

3. Quel est votre statut marital ? depuis combien de temps ?

« Je suis encore mariée, il n'y a pas eu de demande de divorce faite. Marié depuis 15 ans ».

5. Avez-vous des diplômes ?

CAP coiffure

6. Exercez-vous une activité professionnelle actuellement ? si oui, par quels moyens vous rendez-vous au travail ?

« Oui, avec ma voiture ».

7. Avez-vous le permis ?



Oui

8. Avez-vous un véhicule ?

Oui

Entretien n°2

La violence et vous :

1. Dans quel département résidez-vous ? En Gironde

2. Avez-vous été témoins d'une personne victime de violences conjugales ?
Témoïn ?

« Je crois pas ».

3. Connaissez-vous cette personne victime de violences conjugales ? Pas vraiment

4. La personne victime ayant subi des violences conjugales était :

Vous-même ? un voisin ? un proche ? un ami ?

« C'était moi... Mais j'ai un peu du mal à me dire que j'ai été victime de violence conjugale. Je ne comprends pas comment ça en est arrivé jusque-là ».

5. Comment définiriez-vous ces violences ? (Questions de relances sur les types de violences)

« C'était des insultes, des insultes des insultes. Il me disait que j'étais nulle, que j'étais grosse, que j'étais bête, que j'étais moche. Après ce qu'il n'a vraiment pas supporté, c'est la séparation.

Et en fait, il chasse. Donc, il a un fusil à la maison. Et parfois, quand il s'énervait, il faisait genre qu'il prenait le fusil, enfin il le montrait, il disait « Le fusil, il est juste à côté, là » , il le prenait à côté de lui. Et le pire, enfin le pire... parce qu'au final je sais pas ce que c'est que le pire parce qu'il est...il m'a bousculée aussi, un petit peu mais jamais de de coup de poing. Il y a eu des gifles derrière la tête. Après, les coups ça part. Mais les mots, ça reste et...les insultes, c'est ce qu'il y a de pire. Là, on est séparé depuis presque un an et je crois toujours ce qu'il me dit.

Il y a eu une fois où ça a dégénéré, il m'a menacée avec le fusil et j'ai eu la peur de ma vie. C'est là où je suis allée déposer plainte ».

6. Qui était l'auteur de ces violences ?



« C'était mon ex-mari. Enfin là, on est toujours mariés, mais on est en procédure de divorce ».

7. Vous pouvez en parler si vous le souhaitez.

« On s'est connu jeunes. On n'était pas mariés au départ. On a eu deux enfants ensemble. Et on est resté ensemble 15 ans. Mais j'ai cru que c'était ça, l'amour. Et là, en y repensant, je me demande si c'était pas violent dès le début en fait. Vu que je ne me suis même pas rendu compte qu'il y avait des problèmes, que c'était pas normal. Là maintenant, je remets tout en question ».

8. A quand remontent les violences ?

« Les insultes, le harcèlement, les géolocalisations et ça remonte à 1 an. En fait, là, ça s'est arrêté parce que ...mais parce que j'ai fini par déposer plainte et il a été reconnu coupable. Là, il est pas en prison. J'ai pas tout bien compris mais il est un peu...il est en aménagement de peine. Du coup, il est un peu assigné à résidence quoi ».

9. Combien de temps ces faits ont-ils duré ?

« Je sais pas trop. Je peux dire que j'ai commencé à me rendre compte que c'était pas normal quand je lui ai annoncé que je voulais me séparer. Il l'a très mal pris. Et donc là, ça a été l'explosion. Donc il était jaloux d'un collègue. Il m'accusait de détruire la famille. Il se présentait à mon nouveau travail pour faire des scènes. Là, il m'insultait, il me bousculait dès que j'essayais de récupérer les enfants. Mais donc ça c'était...il y a 10 mois ».

10. Avez-vous des enfants ? ont-ils exposés et/ou victimes de violences ?

« Oui j'ai deux enfants. Un garçon qui a 14 ans et une fille qui a 10 ans. En fait, quand il m'a menacée avec le fusil, il s'est arrêté parce que Léane, ma fille, a surpris la scène. Et elle lui a demandé : « Mais papa, pourquoi tu fais ça ? Qu'est-ce qui se passe ? ». Je crois que je m'en souviendrai toujours. Et mon fils Thomas, je sais pas, j'avais l'impression que non, que j'avais réussi à les protéger parce que quand il m'insultait, quand il me bousculait, c'était le soir quand les enfants étaient dans leur chambre donc je pensais les avoir protégés. Mais la dernière fois, quand j'ai essayé de les récupérer, en fait il a pris à partie Thomas et Thomas, il m'a insultée aussi. Il m'a demandé pourquoi je brisais la famille.. Donc, vu la réaction qu'il a eue, je me dis que c'était en fait sûrement pas la première fois qu'il vivait ça. Mais il n'a jamais tapé les enfants. Il s'occupait d'eux, il faisait des jeux ensemble. Donc, moi, j'ai l'impression qu'ils n'ont pas vu, ils ont peut-être entendu. A part Léane, mais je ne sais pas j'espère qu'ils ont pas vu ».

11. Les violences ont-elles augmenté durant la période de confinement ?

« Bah... après c'était comme ça tous les soirs. Il me criait dessus, mais honnêtement je sais pas ...si c'était plus dur, j'étais plus stressée...surtout que je voyais personne d'autre que lui en fait ».



Les démarches :

???

12. Avez-vous déjà parlé des faits ? Si oui, auprès de qui ?

Police, services sociaux, voisins, entourage (famille, amis), associations, collègues

« Oui. D'abord, j'en ai parlé à des collègues après qu'il soit venu en fait me gueuler dessus au travail. Et le lendemain.... enfin je travaille dans les vignes....et le lendemain, j'ai fait un malaise. Et là, j'en ai discuté avec....c'est un collègue qui m'a aidée et j'en ai parlé avec lui. J'en ai parlé à des collègues et à mon patron. Il y a l'avocate aussi que j'ai prise pour la procédure de divorce, à la police ».

13. Avez-vous déjà demandé de l'aide ? si oui auprès de quel organisme ?

« J'ai déposé plainte ».

14. Si vous n'avez pas effectué de démarches, quelles en sont les causes ?

15. Avez-vous porté les faits à la connaissance de la justice ?

« Oui, oui. Il y a eu un jugement. Il a été reconnu coupable et il est en incarcération aménagée...Il est pas à Gradignan, mais il peut pas faire n'importe quoi. Puis j'ai un téléphone grave danger et un bracelet anti-rapprochement ».

16. Comment définiriez-vous votre environnement ?

17. Selon vous, quels sont les principaux freins que vous rencontrez ou avez rencontrés ?

J'avais peur. J'avais peur qu'on me croie pas. Parce que lui, il est là, il présente bien. Il parle bien. J'avais peur qu'on me dise que je mentais. Et qu'au final, ça se retourne contre moi.

18. Pensez-vous que cela aurait été différent si vous habitiez en ville ?

« Je suis pas sûre mais, après, peut-être...On n'avait pas beaucoup de voisins. Peut-être qu'en ville, ils auraient entendu. Peut-être qu'ils auraient appelé la police. Mais j'en sais rien ».

19. Combien de temps ont duré vos démarches ?

Les démarches de quoi? Pour la police en fait ça a été quand même assez rapide. Parce que j'ai déposé plainte, il a été mis en garde à vue et il est passé en comparution immédiate. Là ce qui est dur c'est tout le reste c'est les démarches de divorce, c'est la

maison qu'on a ensemble. Mais après là, ce qui est dur surtout, c'est la relation avec les enfants. J'ai l'impression que mon fils m'en veut, il me parle mal. Je lui est tout expliqué car c'est important parce que je veux pas qu'il pense que c'est normal d'être violent avec quelqu'un mais après le jugement il a été assez rapide d'ailleurs des gens étaient un peu étonné

20. Avez-vous déménagé suites à ces violences ? si oui dans quelle commune ? J'avais déjà déménagé après qu'il m'ait menacé avec l'arme.

21. Les conditions de dépôt de plainte (qui, quoi, comment ?)

En fait c'est que du coup j'ai pris un autre appart quand on avait essayé de s'arranger à l'amiable pour la garde des enfants. Mais leur père ne respectait pas, j'arrivais pas à voir mes enfants. Et un jour, Léane, la nuit elle a essayé de me contacter afin de savoir où j'étais, avec qui tout ça et en fait moi j'étais sorti avec des amis. Et quand elle me parlait, je l'entendais, lui, en fait crier derrière ce que j'étais une salope que j'étais une pute, que j'étais en train de me faire troncher donc j'ai mis fin à la conversation, j'ai essayé de rassurer ma fille. Et en fait après elle m'a envoyé un texto en me disant "maman, il t'a géolocalisé, j'ai peur pour toi". Donc, le lendemain j'ai décidé que j'allais les récupérer. Là donc il m'a tapé il m'a donné un coup de pied, il m'insultait, m'a crié dessus et Thomas a dit donc que je brisais la famille enfin il répétait ce que disait son père...Thomas n'a pas voulu venir. Donc j'ai pris Léane pour qu'elle puisse dormir à la maison. Et donc après je suis allée porter plainte. Ça a duré longtemps, je pourrais pas vous dire... c'était une journée tellement surréaliste. Et après Léane était auditionnée aussi. Je crois que j'ai été auditionné le matin elle l'après-midi. Elle a été auditionnée avec Thoms et après il y a eu le jugement. Après il y a eu un délai quand même entre mon dépôt de plainte et sa mise en garde à vue...je sais plus.

Environnement :

1. Avez accès à des services de transports à proximité de votre domicile

« Je n'utilise pas de transport en commun, je prends la voiture et voilà, il y a pas le train non plus ».

2. Avez-vous des voisins proches de votre domicile ?

« Maintenant, oui parce que je suis dans un appartement. Je suis pas dans une maison mais quand j'étais avec le père des petits, non. On avait une maison et on avait un grand terrain et donc les voisins étaient un peu éloignés ».

3. Avez-vous des services de proximité (commerces, service) proche de votre domicile ?

« Il y a un marché, une supérette et un bureau de tabac ».

4. Vos enfants sont-ils scolarisés ?

« Oui, ils sont scolarisés. À l'Ecole élémentaire pour Léane et au collège pour Thomas ».

Présentation de la personne

1. Quel âge avez-vous ?

« J'ai 41 ans ».

2. Quelle est votre profession ?

« Je suis ouvrière agricole. Je travaille dans les vignes ».

3. Quel est votre statut marital ? Depuis combien de temps ?

« On s'est marié en 2019. Je suis en instance de divorce depuis fin 2021 ».

4. Avez-vous des diplômes ?

5. Exercez-vous une activité professionnelle actuellement ? Si oui par quels moyens vous rendez-vous au travail ?

« Oui je travaille. J'y vais en voiture ».

6. Avez-vous le permis ?

Oui

7. Avez-vous un véhicule ?

« Oui, je ne peux pas faire sans cela ».

Entretien n°3

La violence et vous :

Dans quel département résidez-vous ? Landes 40

Avez-vous été témoins d'une personne victime de violences conjugales ? Je suis victime

Connaissez-vous cette personne victime de violences conjugales ?

La personne victime ayant subi des violences conjugales était :

Vous-même ? Un voisin ? Un proche ? Un ami ?

Moi même

Comment définiriez-vous ces violences ? (Questions de relances sur les types de violences) Violences verbales, violences physiques, violences sexuelles



Il m'insultait souvent, et insultait ma fille de 14ans il l'a traitait de 'pute" et lui disait quelle était comme sa mère.

Il m'obligeait à aller sur des sites pornos et à avoir des relations avec des hommes. Comme je ne voulais plus avoir de relations avec des hommes, il m'a acheté un chien pour que j'ai des relations sexuelles avec.

Quand je ne voulais pas avoir de relations sexuelles, il m'attrapait les cheveux et m'enfonçait son pénis dans la gorge très fort. Les autres fois, je me laissais faire pour lui faire plaisir.

Quand je ne voulais pas faire de nouvelles choses il me disait " il faut pas mourir bête". Il voulait même m'acheter un cheval car il aimait me voir souffrir.

Qui était l'auteur de ces violences ? Mon ex -conjoint

Etes-vous toujours en contact avec l'auteur des violences ?

non

Vous pouvez en parler si vous le souhaitez

A quand remontent les violences ?

Les dernières violences remonte il y a un peu plus d'un an c'était en Janvier 2021

Combien de temps ces faits ont-ils duré ?

7 ans, ça a commencé lors de ma deuxième grossesse, mais ma première fille n'est pas la fille de mon ex-conjoint

Avez-vous des enfants ? Sont-ils exposés et/ou victimes de violences ?

Oui 3 enfants, ma première fille est née d'une première union elle a 14 ans, et mes deux autres filles 7 ans et 2 ans sont née de l'union avec mon ex-conjoint.

Ma fille de 14 ans subissait des violences verbales, psychologique et physique

Les violences ont-elles augmenté durant la période de confinement ?

Oui, car il était plus souvent à la maison il ne travaillait plus et avec les enfants c'était compliqué on étaient tous enfermés et il ne supportait pas les cris ,les pleurs..

Les démarches :

Avez-vous déjà parlé des faits ? Si oui auprès de qui ?

J'ai commencé à parler car ma fille de 14 ans a parlé à l'assistante sociale de l'éducation nationale, des violences qu'elle avait à la maison.



L'assistante sociale est venue après en visite à domicile chez moi quand il n'y avait pas mon conjoint et c'est de là que j'ai commencé à lui parler de ce qui se passait.

L'assistante sociale m'a par la suite amenée à l'association Lisa (association femme victime de violences) pour que je puisse en parler et je leur ai dit que je voulais partir pour protéger mes enfants. J'ai par la suite rencontré le TISF.

Avez-vous déjà demandé de l'aide ? Si oui auprès de quel organisme ?

Auprès de l'assistante sociale de l'éducation nationale et asso LISA et j'ai par la suite eu un accompagnement par une TISF.

Si vous n'avez pas effectué de démarches, quelles en sont les causes ?

Avez-vous porté les faits à la connaissance de la justice ?

Oui porté plainte

Comment définiriez-vous votre environnement ?

J'étais isolé et je n'avais pas de famille, je n'avais pas de voisins aux alentours, ma maison était au milieu d'un champ de maïs.

Selon vous, quels sont les principaux freins que vous rencontrez ou avez rencontrés ?

j'étais bloqué chez moi je n'avais pas de permis, et c'était mon compagnon qui m'amenait partout (faire les courses, RDV écoles..)

Pensez-vous que cela aurait été différent si vous habitiez en ville ? Je sais pas du tout

Combien de temps ont duré vos démarches ?

Il a fallu 2 mois pour que tout se mette en place, au bout de 2 mois nous avons été mises à l'abri moi et mes enfants

Avez-vous déménagé suite à ces violences ? si oui dans quelle commune ?

Oui j'ai été mise à l'abri d'urgence avec mes enfants dans un appartement dans les landes Les conditions de dépôt de plainte (qui, quoi, comment ?)

Il y a eu une perquisition à mon domicile de la gendarmerie, ils ont trouvé des armes, des couteaux, il y avait un couteau sous le matelas, ils ont également retrouvé des sextoys sous l'oreiller dans la chambre des filles. Une fois cette perquisition nous sommes partis à la gendarmerie

Avez accès à des services de transports à proximité de votre domicile Non aucun

Avez-vous des voisins proches de votre domicile ? Non pas de voisins

Avez-vous des services de proximité (commerce, service) proche de votre domicile ? non

Vos enfants sont-ils scolarisés ?

Oui celle de 14 ans au collège comme je vous disais, celle de 7 ans en primaire et la dernière avec moi 2 ans

Présentation de la personne

1. Quel âge avez-vous ?

38 ans

2. Quelle est votre profession ? Pas de profession

3. Quel est votre statut marital ? depuis combien de temps ? Concubinage, 10 ans

4. Avez-vous des diplômes ? Non

5. Exercez-vous une activité professionnelle actuellement ? si oui par quels moyens vous rendez-vous au travail ?

Non

6. Avez-vous le permis ? non

7. Avez-vous un véhicule ? non

Entretien n°4

Histoire de la personne

1. Avez-vous été victime de violence pendant l'enfance ? Non jamais.

2. A quel moment les faits ont-ils débuté ?

Il y a 4 ans, quelques temps après notre rencontre.

3. Est-ce que vous en avez parlé à vos proches ? Étiez-vous entourée par vos proches ? (Famille, Amis, collègues de travail) si oui à quelle fréquence les rencontrez-vous ?

Que très récemment, lors de la naissance de mon dernier fils.

4. Effectuez-vous des activités en dehors de la cellule familiale ? (Sportives, culturelles, gastronomique, bien-être) si oui à quelle fréquence ?

Non, je m'occupe de mes enfants depuis 3 ans.



Profil de l'auteur :

Questions de relances pour aborder le profil de l'auteur

1. L'auteur est-il ou était-il consommateur de produits stupéfiants ? Oui, d'alcool. Il boit souvent le soir.
2. L'auteur exerce-t-il ou exerçait-il une activité professionnelle ? Oui, il est chef de culture.
3. Votre conjoint dispose ou disposait-il de diplômes ? ...
4. L'auteur détient-il une arme ? Oui, il est chasseur.

Les types de violences :

Violences psychologiques, physiques.

1. L'auteur vous demande-t-il ou vous demandait-il des comptes sur ce que vous faites, contrôle-t-il vos horaires ?

Oui, contrôle sur mon téléphone.

2. L'auteur vous empêche-t-il ou vous empêchait-il de rencontrer vos amis ou votre famille ?

Non, je n'ai pas vraiment d'amis.

3. L'auteur Vous empêche-t-il ou vous empêchait-il d'accéder au téléphone de la maison L'auteur vous empêche ou vous empêchait-il de sortir ou d'accéder au domicile ?

Oui, j'avais juste le droit de sortir faire les courses, amener les enfants à l'école et aller voir mes parents.

4. L'auteur vous empêche ou vous empêchait-il de travailler ? Oui.
5. Surveille-t-il votre téléphone ? ...
6. L'auteur vous appelait-il souvent ? Est-ce que vous le viviez bien ou mal ?

Oui souvent, c'était parfois lourd à certains moments, il fallait que je réponde au premier coup, sinon ça l'énervait.

7. Avez-vous peur de votre conjoint ? Cherche-t-il à vous intimider ? Je ne sais pas trop.
8. Votre partenaire a-t-il seul accès à votre propre compte bancaire ? Non



9. Avez-vous accès aux comptes bancaires, aux documents administratifs ?

Oui

10. Votre partenaire contrôle-t-il vos dépenses ? Non pas vraiment.

Violences verbales :

1. Êtes-vous ou avez-vous été victime :

D'insultes ? De chantage ? De menace de mort verbale ? De menace de mort sur internet ? Mail ? Message ?

Oui des insultes et des menaces de mort.

D'autres menaces? (se suicider, vous enlever, enlever vos enfants?) Non.

1. A quelle fréquence étiez-vous victimes d'agressions

2. Dans quelles conditions se déroulaient les agressions ?

Le soir, quand Monsieur avait bu, ça dégénérait pour tout et n'importe quoi. Il y avait beaucoup d'insultes et parfois des claques ou du tirage de cheveux.

En privé ? Devant des témoins ? Les faits se sont-ils déroulés devant les enfants ?

1. Vos enfants sont-ils également victime de violence ?

2. Avez-vous des preuves ? (message...)

Non, je disais aux enfants de monter dans leurs chambres, ils n'ont jamais été victimes.

Violences physiques

1. Êtes-vous ou avez-vous été victime :

De bousculades ? de coups de blessures ? de strangulation? D'étouffement ? Oui parfois lors des disputes

1. Par quels moyens l'auteur fait-il ou faisait-il usage de la violence envers vous ? À main nue ? Avec un objet ? Avec une arme ?

Violences sexuelles

1. Êtes-vous ou avez-vous été victime :

- d'une sexualité forcée (ou contrainte d'accepter la relation afin de ne pas subir d'autres violences) ?
- d'une sexualité forcée accompagnée de brutalités physiques ou menaces ?



- d'une sexualité forcée accompagnée de contraintes à subir des scénarios pornographiques ou à regarder des films pornographiques ?
- d'une sexualité forcée accompagnée de relations imposées avec plusieurs partenaires ?

Oui, d'ailleurs je ne sais pas comment je suis tombée enceinte de mon dernier. (très difficile d'en parler ... pleurs)

Entretien n°5

La violence et vous :

1. Dans quel département résidez-vous ? Je réside sur Bordeaux
2. Avez-vous été témoins d'une personne victime de violences conjugales ? Oui, j'ai déjà été témoin de violence conjugale
3. Connaissez-vous cette personne victime de violences conjugales ?

Non pas personnellement, J'ai fait leurs rencontres, lors de mes RDV dans les associations destinée aux femmes victimes de violence conjugales (maison des femmes, orchidées rouge)

4. La personne victime ayant subi des violences conjugales était : Vous-même ? un voisin ? un proche ? un ami ? J'ai été moi-même victime

Comment définiriez-vous ces violences ? (Questions de relances sur les types de violences) : J'ai subis des violences physiques

5. Qui était l'auteur de ces violences ? Mon mari
6. Etes-vous toujours en contact avec l'auteur des violences ? Non, je ne suis plus en contact avec lui.
7. Vous pouvez en parler si vous le souhaitez
8. A quand remonte les violences ? Je suis victime de violence conjugale depuis mes 14 ans, âge auquel je me suis mariée.
9. Combien de temps les violences ont-ils duré ? Les violences en durée 5 ans
10. Avez-vous des enfants ? ont-ils exposés et/ou victimes de violences ?

J'ai deux enfants, Il me frappait quand j'étais enceinte et les enfants étaient exposés à la violence

11. Les violences ont-elles augmenté durant la période de confinement ? Je n'étais plus avec lui pendant la période du confinement

LES DEMARCHES

1. Avez-vous déjà parlé des faits ? si oui auprès de qui ?

Oui à des associations, (Orchidées rouge, maison des femmes, ma voisine,)

2. Avez-vous déjà demandé de l'aide ? si oui auprès de quel organisme ? Oui (maison des femmes et orchidées rouge)

3. Avez-vous porté les faits à la connaissance de la justice ? Non

4. Comment définiriez-vous votre environnement ? Je me sens bien, je revis, j'avais l'impression de ne pas vivre je me sentais comme dans une prison

5) Selon vous, quels sont les principaux freins que vous rencontrez ou avez rencontré ? Mon départ à été compliqué, j'ai dû coucher avec des hommes pour être aidée, Je me suis sentie isolée.

6. Pensez-vous que cela aurait été différent si vous habitiez en ville ? Non, ça n'allait rien changer

7. Combien de temps ont duré vos démarches ? Mes démarches ont durées 6 mois

8. Avez-vous déménagé suites à ces violences ? si oui dans quelle commune ? Les conditions de dépôt de plainte (qui, quoi, comment ?)

Oui j'ai déménagé suite à ces violences, dans la commune de bordeaux.

9. Comment définiriez-vous ces violences ? (Questions de relances sur les types de violences) C'était des violence physique il abusait de moi depuis l'âge de 14 ans car c'était un mariage arrangé

Environnement :

Les conditions de dépôt de plainte (qui, quoi, comment ?) : Je n'ai jamais déposé plainte
Avez accès à des services de transports à proximité de votre domicile ? Oui j'avais accès à des transports

Avez-vous des voisins proches de votre domicile ? Oui, j'avais des voisins proches du domicile, dont ma meilleure amie

Avez-vous des services de proximité (commerce, service) proche de votre domicile ? Oui, il y'avait des commerces proche du domicile

Vos enfants sont-ils scolarisés ? Je ne sais pas si mes enfants sont scolarisé, je ne vis pas avec eux.

Présentation de la personne

1. Quel âge avez-vous ? J'ai 24 ans

2. Quelle est votre profession ? Je suis sans profession

3. Quel est votre statut marital ? Depuis combien de temps ? Je suis toujours mariée, mais divorcer dans ma tête

Avez-vous des diplômes ? Non je n'ai pas de diplôme, j'ai été marié très tôt

4. Exercez-vous une activité professionnelle actuellement ? Si oui par quels moyens vous rendez-vous au travail ? Non je n'ai pas d'activité professionnelle

5. Avez-vous le permis ? Non, je n'ai pas le permis

7. Avez-vous un véhicule ? Non, je n'ai pas de véhicule

Entretien n°6

1. Dans quel département résidez-vous ? 16

2. Avez-vous été témoins d'une personne victime de violences conjugales ? Non

3. La personne victime ayant subi des violences conjugales était : Vous-même ? un voisin ? un proche ? un ami ? Moi-même

1. Comment définiriez-vous ces violences ? (Questions de relances sur les types de violences)

« Violences légère, rien de vraiment grave »

Il me poussait contre les meubles, il me serrait très fort les bras et les poignets, et il m'a même craché à la figure [en colère]

1. Qui était l'auteur de ces violences ? mon ex copain

2. Etes-vous toujours en contact avec l'auteur des violences ? Oui, c'est le père de ma fille. Mais c'est plus souvent sa mère a lui qui me contact pour qu'elle puisse voir sa petite fille et elle essaie que Nicolas soit présent à ces moments-là. [fatigué]

3. Vous pouvez en parler si vous le souhaitez

4. A quand remonte les violences ? C'était l'an dernier. Au début de notre couple tout allait bien, c'était un garçon un peu possessif et jaloux mais après la naissance de notre petite ça a vraiment commencé... Il y a eu un petit conflit pour savoir si on gardait le bébé ou non moi j'étais sûr mais lui a beaucoup hésiter à la reconnaître, on a même failli se séparer pour ça mais il m'aimait et voulait apparemment assumer son rôle de père. Et petit à petit c'est monté

5. Combien de temps ces faits ont-ils duré ? je dirais environ 6 mois



6. Avez-vous des enfants ? ont-ils exposés et/ou victimes de violences ? Oui du coup, la petite Lola (18 mois). Oui, elle était présente. Le plus souvent elle était dans la pièce d'à côté quand on se disputait fort.
7. Les violences ont-elles augmenté durant la période de confinement ? Non pas vraiment. ça s'est passé après les confinements les plus stricts.
1. Avez-vous déjà parlé des faits ? si oui auprès de qui ? Oui au début à des amis, puis à ma mère ensuite à la gendarmerie enfin au CIDFF et à mon avocate.
2. Avez-vous déjà demandé de l'aide ? si oui auprès de quel organisme ? Oui après 2 rendez-vous auprès d'une dame à la gendarmerie elle m'a orienté vers le CIDFF et j'ai pris un avocat pour voir comment faire pour la garde de notre fille.
3. Avez-vous porté les faits à la connaissance de la justice ? oui
4. Comment définiriez-vous votre environnement ? Quand j'étais dans « notre » maison je n'étais pas vraiment à l'aise, c'était sa maison d'enfance il connaissait tous les voisins. Quand je me suis aperçu de ce qui se passait entre nous, je suis assez vite retournée chez ma mère pour me sentir plus en sécurité et aujourd'hui je suis dans un appartement dans un autre village. Il n'est pas sensé savoir où je vis maintenant donc ça me rassure, mais je reste sur mes gardes car son frère vit dans le même village et je ne veux pas qu'il l'apprenne.
5. Selon vous, quels sont les principaux freins que vous rencontrez ou avez rencontré La difficulté était d'en parler au début, puis maintenant, je ne suis pas vraiment dans une situation stable j'ai peur que si on continue ce soit lui qui ait la garde de notre fille. Je sais qu'il n'est pas capable de s'occuper d'elle seul pour l'instant, puis avec mon passé j'ai déjà connu des séances médiatisées avec mon père qui était très violent. Je ne veux pas qu'elle vive ça, ça a été traumatisant pour moi [pointe de colère dans sa voix]
6. Pensez-vous que cela aurait été différent si vous habitiez en ville ? Non
7. Combien de temps ont duré vos démarches ? Elles ont commencé début janvier et je suis encore dedans.
8. Avez-vous déménagé suites à ces violences ? si oui dans quelle commune ? Oui je suis passé de Ginestas (ou on vivait tous les deux) à Moussan (chez ma mère) pour être aujourd'hui à Bize
9. Les conditions de dépôt de plainte (qui, quoi, comment ?) La première plainte c'est lui qui la posé, j'ai été auditionné et après cette audition le gendarme a compris que c'était plutôt à moi qu'à lui de porter plainte. À ce moment-là je n'étais pas prête. J'y suis retournée à peu près un mois après pour poser plainte mais cette fois-là je ne me suis pas vraiment senti écouté. [Mélange de gêne et de tristesse]

1. Avez accès à des services de transports à proximité de votre domicile oui mais très peu seulement le bus pour aller à Narbonne ou dans les villages de la même ligne de bus.
2. Avez-vous des voisins proches de votre domicile ? oui ils sont mitoyens
3. Avez-vous des services de proximité (commerce, service) proche de votre domicile ? il y a 2 boulangeries un bar un tabac une poste la mairie et une petite épicerie
4. Vos enfants sont-ils scolarisés ? non pas encore elle n'a pas l'âge
1. Quel âge avez-vous ? 20 ans
2. Quelle est votre profession ? aide à domicile mais sans emploi actuellement car je n'ai pas de mode de garde
3. Quel est votre statut marital ? depuis combien de temps ? Concubine de mes 18 à 20 ans et officiellement célibataire depuis février 2022
4. Avez-vous des diplômes ? Non j'étais en formation qui ne s'est pas terminer a cause de la grossesse, ensuite je devais reprendre une formation pour aide-soignante mais comme mon copain n'arrivait pas a m'aider pour garder la petite j'ai fait seulement 2 mois
5. Exercez-vous une activité professionnelle actuellement ? si oui par quels moyens vous rendez-vous au travail ? non
6. Avez-vous le permis ? oui
7. Avez-vous un véhicule ? oui

Entretiens menés auprès des professionnels

ENTRETIEN 1

Présentez-vous ? (missions ?, public accueilli ?, structure...)

ASS MDS secteur prévention insertion, nous accueillons tout type de public

1. Avez-vous suivi une formation pour accompagner ce public ?

Oui je suis référente des femmes victimes de violence conjugale, j'ai suivi des formations de quelques jours

1. Dans quel secteur intervenez-vous ?

La gironde

La Charente

La Charente Maritime

La Corrèze

La creuse

Les landes

Lot-et-Garonne

☐Autres

1. Quels sont les différents professionnels qui travaillent au sein de votre institution ?

ASS secteur enfance, éduc spé, psychologue, sage-femme, puéricultrice

1. Quel partenaires sollicité-vous le plus ? Et qui vous sollicite le plus ?

Sollicite le plus : Parenthèse (CHRS), Gendarmerie, CMP, CHU, France victime, CDIFF

1. Quel est le public que vous rencontrez ?

Tous publics

1. Comment accompagnez- vous les femmes victime en milieu rurale ? Quelle est la procédure ?

Pas de procédure type, nous accompagnons aux mieux les personnes en les orientant vers les partenaires les plus appropriés

1. Quelle est la proportion des femmes que vous accompagnez entre dans une procédure de dépôt de plainte ?



Je ne sais pas, mais très peu

1. Quels sont selon vous les obstacles les plus récurrent ?

Peur des représailles, isolement, peu mobile

1. Quels sont les freins que vous rencontrez chez les femmes victimes de violences dans le milieu rural ?

Les femmes sont très peu mobiles, souvent isolées et n'ayant pas trop de contact avec leurs familles et amis. Beaucoup de femmes ont peur des représailles. D'autres sont sous emprises

1. Quel est la proportion de femme venant d'elle-même ?

Je ne sais pas

1. Quel est la proportion de femme orientée vers votre structure ?

Je ne sais pas

1. Les femmes viennent-elles accompagnées ? Si oui par qui ?

Non souvent seule

1. Quel est la proportion de proches ou de témoins venant témoigner à la place des victimes ?

Jamais vu ce cas

1. S'agissait-il de violences au sein ou en dehors du ménage ? Si en dehors où ?

Oui

Non

1. Sous quelles formes se manifestent les violences ?

Violences verbales

Violences psychologiques

Violences physiques

Violences sexuelles

Toutes les violences

1. A votre avis, quelle est la proportion de femmes qui porte plainte ? et la proportion de femmes qui porte plainte en zone rural ?

Très peu



1. Par qui principalement les violences sont ou ont été commises ?

Partenaire actuel

Ancien partenaire

Autre

1. Combien de temps les personnes ont subi cette violence ?

1 fois

Moins de 6 mois

Moins de 1 an

Entre 1 et 2 ans

Entre 2 et 3 ans

Entre 3 et 4 ans

Entre 5 et 10 ans

1. Y-a-t-il un profil type de personnes qui subissent la violence ?

Pas de profil type

1. Y-a-t-il un profil type d'auteurs ?

Pas de profil type

ENTRETIEN 2

Présentez-vous ? (missions ?, public accueilli ?, structure...)

Assistante sociale en CMP, le public accueilli est des personnes suivies en CMP présentant une pathologie.

Avez-vous suivi une formation pour accompagner ce public ?

Pas de formation, mais des expériences avec l'animation d'un groupe de parole pour les femmes victime de violence.

Dans quel secteur intervenez-vous ?

Lot-et-Garonne

Quels sont les différents professionnels qui travaillent au sein de votre institution ?



Infirmier, psychologue, psychiatre et secrétaire medical

Quel partenaires sollicité-vous le plus ? Et qui vous sollicite le plus ?

La gendarmerie pour les dépôts de plainte, l'hôpital pour le certificat médical d'un médecin généraliste justifiant les violences physiques Pour les violences psychologiques j'associe l'équipe soignante (infirmier, psychologue).

Nous sollicitons aussi les avocats pour les situations avec enfants ainsi que le juge des affaires familiales (ordonnance de placement). Quand il y a un besoin d'éloignement dispositif d'urgence (SIAO) structure d'hébergement. Solliciter directement les structures. CHRS.

Réseau d'entraide 47 associations contre violence conjugale, avec groupe de parole avec orientation des femmes victimes de violence.

Bailleurs sociaux pour les logements. Les écoles lien avec les enfants

Quel est le public que vous rencontrez ?

Personne prise en charge en CMP, psychologue, psychiatre, infirmier

Comment accompagnez- vous les femmes victime en milieu rurale ? Quelle est la procédure ?

Ca dépend de la situation

Quelle est la proportion des femmes que vous accompagnez entre dans une procédure de dépôt de plainte ?

50 pourcents

Quels sont selon vous les obstacles les plus récurrent ?

Pas prête , phénomène d'emprise, pas en mesure de faire le pas de porter plainte donc travail en équipe.

Quels sont les freins que vous rencontrez chez les femmes victimes de violences dans le milieu rural ?

Isolement, pas le permis , manque de mobilité sur le secteur, pas de moyen de contacter la personne, pas de téléphone.

Quelle est la proportion de femmes venant d'elles-même ?

Pour le CMP la pathologie

Quelle est la proportion de femme orientée vers votre structure ?

Les femmes viennent-elles accompagnées ? Si oui par qui ?



Elles viennent seule, parfois accompagné par leur compagnon, sinon en VSL

Elles viennent car moralement pas bien, elles évoquent les violences mais ce n'est pas la première intention.

Elles viennent seules car compagnon déjà incarcéré.

Quel est la proportion de proches ou de témoins venant témoigner à la place des victimes ? Les parents 25 pour cents

S'agissait-il de violences au sein ou en dehors du ménage ? Si en dehors où ?

Oui

Sous quelles formes se manifestent les violences ?

Toutes

Violences verbales

Violences psychologiques

Violences physiques

Violences sexuelles

Violences administratives

Violences économiques

Autres précisez

A votre avis, quelle est la proportion de femmes qui porte plainte ? et la proportion de femmes qui porte plainte en zone rural ?

Urbaine 70 pourcents

rural 50 pourcents

Par qui principalement les violences sont ou ont été commises ? les deux

Partenaire actuel

Ancien partenaire

Combien de temps les personnes ont subi cette violence ?

1 fois

Moins de 6 mois

Moins de 1 an



Entre 1 et 2 ans

Entre 2 et 3 ans

Entre 3 et 4 ans

Entre 5 et 10 ans

Entre 5 et 10 ans

Entre 10 et 15 ans

Entre 15 et 20 ans

Elle continue encore aujourd'hui

Je ne sais pas

Y-a-t-il un profil type de personnes qui subissent la violence ?

Non il n'y a de profil type, varié

-Y-a-t-il un profil type d'auteurs ?

Non il n'y a pas de type d'auteurs

ENTRETIEN 4

Présentez-vous ? (missions ?, public accueilli ?, structure...)

55 ans, médecin de PMI depuis 15 ans s et médecin référent pour la SDSEI Nive Nivelle. Je suis fonctionnaire territoriale, salariée du département des PA. Le service PMI fait partie du service Enfance Famille, lui-même inclus dans le service des solidarités.

Le médecin de PMI assure des missions de prévention précoce, de dépistage et de protection des enfants et leur famille, en collaboration avec les autres professionnels PMI et les professionnels de SDSEI. Il exerce une activité clinique notamment dans le cadre du dépistage précoce des handicaps, des consultations infantiles, des bilans en école maternelle et d'interventions en faveur d'enfants en danger. Il est également chargé d'accompagner les promoteurs du Structures Petite Enfance (crèches, centres de loisirs, Relais assistantes maternelles) : avis d'opportunité, autorisations d'ouverture, suivi.

En matière de protection de l'enfance, il peut : être à l'initiative d'une Information Préoccupante, participer à l'évaluation d'une IP ou encore être l'interlocuteur d'un médecin libéral (généraliste, pédiatre).



Le médecin de PMI est à l'interface des évaluations médicales et sociales de la vulnérabilité et est membre permanent des Commissions Techniques d'Évaluation et Aide Sociale à l'Enfance, en qualité d'expert. De plus, il est le garant du suivi médical des enfants confiés à l'ASE et effectue un suivi régulier, annuel à minima.

Avez-vous suivi une formation pour accompagner ce public ?

BAC +8 en médecine générale.

Dans quel secteur intervenez-vous ?

Quels sont les différents professionnels qui travaillent au sein de votre institution ?

L'équipe PMI : médecins, infirmières puéricultrices, sage-femmes, orthoptiste. Il peut y avoir des psychologues, psychomotriciennes, mais pas chez nous. Le médecin référent coordonne le travail de la PMI sur son SDSEI. Le chef de service est le médecin départemental PMI.

Quels partenaires sollicité-vous le plus ? Et qui vous sollicite le plus ?

Mes partenaires au sein du département sont : les AS, les éducateurs de l'ASE, les psychologues, les ASFAM, essentiellement. Hors département : les médecins (libéraux et hospitaliers), les écoles maternelles, les crèches, les centres de loisirs, les assistantes maternelles, le CAMPS, CMPP. Je sollicite tous les partenaires que je vous ai cités. Et je suis sollicitée le plus par les écoles maternelles et les crèches.

Quel est le public que vous rencontrez ?

Des parents avec enfants, le plus souvent enfant en danger lors de consultations. Je suis très souvent confrontée à des situations d'enfants en danger : enfant dont les conditions de vie compromettent son développement physique et psychique, actuel et ultérieur. Le danger peut être lié directement à de la maltraitance physique ou verbale, mais également à des carences (nutritionnelles, éducatives). L'exposition à des violences intra familiales, conjugales, est également un danger pour l'enfant. Je suis confrontée à tous les types de violences intra familiales : physiques, psychologiques, conjugales et sexuelles.

Comment accompagnez-vous les femmes victime en milieu rural ? Quelle est la procédure ?

Dès qu'il y a un nouveau-né sur le département, mon équipe et moi-même sommes chargés de contacter la famille pour faire une première intervention de PMI.

Mon intervention s'arrête si la famille n'adhère pas au suivi médical PMI et s'il n'y a pas d'injonction judiciaire de suivi PMI par le Juge pour Enfants. Je reste dans la situation néanmoins lors des CTE. Je peux faire un relais au médecin qui suit l'enfant pour qu'il soit



vigilant, et également au médecin de l'éducation nationale (bilan prévu à 6 ans à l'école).

Quelle est la proportion des femmes que vous accompagnez entre dans une procédure de dépôt de plainte ?

Quels sont selon vous les obstacles les plus récurrents ?

Depuis la crise sanitaire, peut-être plus de violences liées à l'enfermement, la promiscuité dans les logements, la perte de travail pour les parents, donc difficultés financières, syndromes dépressif, irritabilité, manque de patience avec les enfants, conflits conjugaux. Le plus souvent, je vois une différence lorsque le Monsieur accompagne madame. Quand elle est seule, elle se sent plus à l'aise de me parler de sa situation.

Quels sont les freins que vous rencontrez chez les femmes victimes de violences dans le milieu rural ?

Difficultés à se déplacer.

Les femmes viennent-elles accompagnées ? Si oui par qui ?

Le plus souvent je les reçois seules avec leur enfant.

Quel est la proportion de proches ou de témoins venant témoigner à la place des victimes ?

Dans la plupart des cas, la parole des femmes se libèrent au fil de nos entretiens. Je n'ai personne à ce jour qui est venu me voir en tant que témoins de violence.

S'agissait-il de violences au sein ou en dehors du ménage ? Si en dehors où ?

X Oui

Non

Violences au sein du ménage.

Sous quelles formes se manifestent les violences ?



Violences verbales

X Violences psychologiques X Violences physiques

X Violences sexuelles Violences administratives

Violences économiques

Autres précisez

A votre avis, quelle est la proportion de femmes qui porte plainte ? et la proportion de femmes qui porte plainte en zone rural ?

Par qui principalement les violences sont ou ont été commises ?

Partenaire actuel X Ancien partenaire

Combien de temps les personnes ont subi cette violence ?

1 fois	Entre 5 et 10 ans
Moins de 6 mois	Entre 10 et 15 ans
Moins de 1 an X Entre 1 et 2 ans	Entre 15 et 20 ans
Entre 2 et 3 ans	Elle continue encore aujourd'hui
Entre 3 et 4 ans	Je ne sais pas

Y-a-t-il un profil type de personnes qui subissent la violence ?

Une mauvaise construction à l'enfance, le facteur d'hyper sensibilité et la vulnérabilité passagère.

Rapport dirigé et rédigé par Johanna DAGORN
Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

ENTRETIEN 5

Présentez-vous ? (missions ?, public accueilli ?, structure...)

Je suis assistante sociale en polyvalence de secteur au sein d'une Maison des Solidarités au département de la Gironde. J'accueille tous publics résidents sur mon secteur d'intervention. J'ai pour missions l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, le conseil, l'accompagnement des personnes, des familles sur ce même secteur.

Avez-vous suivi une formation pour accompagner ce public ?

Ma formation d'assistante de service social et quelques formations professionnelles en complément.

Dans quel secteur intervenez-vous ?

X La Gironde

La Charente

La Charente Maritime

La Corrèze

La Creuse

☐ Les Landes ☐ Autre

Lot-et-Garonne Pyrénées-Atlantiques

Deux-Sèvres

La Vienne

La Haute-Vienne

La Dordogne

Quels sont les différents professionnels qui travaillent au sein de votre institution ?

Assistante de service social, éducateur spécialisé, conseillère en économie sociale et familiale, secrétaires médico-social, puéricultrice, médecin PMI et santé adulte, infirmières, psychologue

Quels partenaires sollicité-vous le plus ? Et qui vous sollicite le plus ?

La liste est longue... Mission locale, association caritative, gendarmerie, élus locaux, associations diverses d'accompagnement au budget, hôpital, PASS, le lien (asso

d'hébergement), établissement scolaires (maternelle, primaire, collège et lycée. Et plein d'autres.

Quel est le public que vous rencontrez ?

Personne isolée, famille, couple ou famille monoparentale. Toute personne vivant sur mon secteur d'intervention de tout âge, de toute origine et de toute catégorie socio-professionnelle.

Comment accompagnez- vous les femmes victime en milieu rurale ? Quelle est la procédure ?

Il n'y a pas de « procédures ». Les personnes se présentent et nous les accompagnons du mieux possible en tenant compte de leur individualité. Chaque situation est différente et nous adaptons du mieux possible notre accueil, notre écoute et notre accompagnement à la personne qui nous sollicite.

Quelle est la proportion des femmes que vous accompagnez entre dans une procédure de dépôt de plainte ?

Ce n'est pas possible pour moi de le chiffrer.

Quels sont selon vous les obstacles les plus récurrent ?

Les obstacles ? au dépôt de plaintes par exemple, c'est la peur des représailles.

Quels sont les freins que vous rencontrez chez les femmes victimes de violences dans le milieu rural ?

L'isolement, le manque de structure d'accueil pour une « mise à l'abri ».

Quel est la proportion de femme venant d'elle-même ?

Je n'ai pas de chiffre en tête.

Quel est la proportion de femme orientée vers votre structure ?

Pareil

Les femmes viennent-elles accompagnées ? Si oui par qui ?

Parfois, par un proche. Mais la plupart du temps seules.

Quel est la proportion de proches ou de témoins venant témoigner à la place des victimes ?

Je n'ai pas de chiffre.

S'agissait-il de violences au sein ou en dehors du ménage ? Si en dehors où ?

Oui

Non

Il s'agit principalement de violences conjugales.

Sous quelles formes se manifestent les violences ?

XViolences administratives

XViolences verbales

psychologiques XViolences

XViolences sexuelles

XViolences

physiques

XViolences économiques

Autres précisez

A votre avis, quelle est la proportion de femmes qui porte plainte ? et la proportion de femmes qui porte plainte en zone rural ?.....

Trop peu porte plainte. Mais je n'ai pas de chiffre.

Par qui principalement les violences sont ou ont été commises ?

XPartenaire actuel

Ancien partenaire

Combien de temps les personnes ont subi cette violence ?

Elles continuent encore aujourd'hui

ENTRETIEN 6

Présentez-vous ? (missions ?, public accueilli ?, structure...)

Je suis assistante de service social en MDS en milieu rural. J'exerce sur le Département de la Gironde. Dans le cadre de mes missions, je reçois le public, j'accueille, j'oriente et j'accompagne.

Avez-vous suivi une formation pour accompagner ce public ?

Non je n'ai jamais suivi de formation particulière

Y-a-t-il un profil type de personnes qui subissent la violence ?

Non, pas dans ce que j'ai pu observer

Y-a-t-il un profil type d'auteurs ?

Non pas pour moi.

Dans quel secteur intervenez-vous ?

Quels sont les différents professionnels qui travaillent au sein de votre institution ?

Je travaille en équipe pluridisciplinaire avec des CESF, des éducateurs, des psychologues, des sages-femmes, des puéricultrices...

Quel partenaire sollicitez-vous le plus ? Et qui vous sollicite le plus ?

Dans le cadre de la polyvalence de secteur, on travaille avec énormément de partenaires. Comme le FSL, le SLIME, les associations caritatives, les écoles, les professionnels de santé...

Quel est le public que vous rencontrez ?

Au sein des MDS nous rencontrons tout public sans condition

Comment accompagnez-vous les femmes victimes en milieu rural ? Quelle est la procédure ?

Je les reçois en permanence sociale et nous faisons un point de situation afin de faire une évaluation sociale et de l'orienter vers des

structures et professionnels adaptés en fonction de la demande et des besoins. S'il n'y a pas eu de dépôt de plainte, je l'évoque avec la personne et j'oriente. Après je parle des associations présentes sur notre secteur.

Quelle est la proportion des femmes que vous accompagnez dans une procédure de dépôt de plainte ?

Je ne sais pas, je n'ai pas de chiffre

Quels sont selon vous les obstacles les plus récurrents ?

La peur de rentrer dans une longue procédure

Quels sont les freins que vous rencontrez chez les femmes victimes de violences dans le milieu rural ?

Elles appréhendent de parler des violences subies car ce sont des petites communes où tout le monde se connaît

Quel est la proportion de femme venant d'elle-même ?

Quel est la proportion de femme orientée vers votre structure ?

Les femmes viennent-elles accompagnées ? Si oui par qui ?

Elles viennent souvent seule

Quel est la proportion de proches ou de témoins venant témoigner à la place des victimes ?

S'agissait-il de violences au sein ou en dehors du ménage ? Si en dehors où ?

Dans la voiture, la rue, l'hôpital

Sous quelles formes se manifestent les violences ?

Violences administratives

Violences économiques

Autres précisez

Violences verbales

Violences psychologiques

Violences physiques

Violences sexuelles

A votre avis, quelle est la proportion de femmes qui porte plainte ? et la proportion de femmes qui porte plainte en zone rural ?

Je n'ai pas de chiffre

Par qui principalement les violences sont ou ont été commises ?

Partenaire actuel

Ancien partenaire

Autre

Combien de temps les personnes ont subi cette violence ?

1 fois

Moins de 6 mois

Moins de 1 an

Entre 1 et 2 ans

Entre 2 et 3 ans

Entre 3 et 4 ans

Entre 5 et 10 ans

Entre 10 et 15 ans

Entre 15 et 20 ans

Elle continue encore aujourd'hui

Je ne sais pas

Y-a-t-il un profil type de personnes qui subissent la violence ?

Non je dirai que ça peut arriver à n'importe qui

Y-a-t-il un profil type d'auteurs ?

Non il n'y a pas de type d'auteur

Contact

Observatoire des violences sexistes et
sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

54 rue Magendie
33000 Bordeaux

observatoire.violences.na@gmail.com



Connaître, c'est prévenir.

